

Titre : Appui à la préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte – Phase 1 : Diagnostic de territoire

Date : 29/03/2022

Maitre-œuvre : Pyrénées Consulting

Mots clés : Association/ Structuration / Interprofession / Mayotte

Contexte

Face à l'évolution des pratiques de consommation alimentaire et à la croissance des besoins liée à l'évolution démographique, soit une hausse de plus de 50 % en 10 ans des importations alors que les productions locales peinent à suivre la demande, la question de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle des filières animales et végétales revêt à Mayotte une importance grandissante. En effet, les productions locales peinent à suivre la demande nécessitant d'être substituée aux importations.

C'est dans cette perspective que le cabinet Pyrénées Consulting a été chargé d'une prestation d'appui à la préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel regroupant les filières végétales et animales à Mayotte. Dans un premier temps, un diagnostic des partenaires potentiels pour la préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel devra être établi afin d'identifier les freins et les leviers à cette dynamique.

Méthodologie

Afin d'être en mesure de réaliser un diagnostic détaillé, le périmètre a été délimité tant en ce qui concerne la production agricole, que la transformation et la commercialisation/distribution des produits. En effet, le système agricole mahorais est constitué de très petites exploitations principalement dédiées aux cultures vivrières et basées sur des systèmes de culture complexes. Il apparaît souhaitable de restreindre le périmètre aux structures collectives regroupant des agriculteurs en voie de professionnalisation et des agriculteurs professionnels. Ces deux catégories représentent, selon les données issues du Recensement agricole de 2020, un total de 4 315 « exploitations agricoles », alors que les exploitations clairement spécialisées sont estimées à environ 120, soit moins de 3 %.

Un échantillon de 40 agriculteurs et structures collectives a été établi pour réaliser des entretiens qualitatifs afin d'identifier les motivations pour tendre vers la structuration. Les comptes rendus font apparaître les enseignements d'un diagnostic co-construit avec les acteurs des filières agricoles.

Résultats :

A Mayotte, les filières traditionnelles constituent autant de cas particuliers basés sur leur valeur patrimoniale et leur intérêt touristique. Par exemple, La filière ylang ylang, produit est bien coté à l'échelle mondiale, a vu son développement se détériorer du fait du caractère non compétitif du produit. Le nombre d'arbres a chuté et l'exportation a cessé en 2013. À l'inverse, la vanille, portée par l'EPN de Coconi et l'Association Saveurs et Senteurs de Mayotte (ASSM), produit 300 kg de vanille verte

par 18 producteurs. En 2020, la filière café regroupe 11 exploitations au sein des structures Le Banga au Chocolat et Café Cacao Maoré et ont récolté 1 500 kg de café cerise ont été récoltés.

Dans le secteur des productions végétales, les deux tiers des exploitations agricoles mahoraises sont orientés en « Cultures fruitières et autres cultures permanentes ». L'organisation des exploitations s'appuie sur le « jardin mahorais ». L'association Saveurs et Senteurs de Mayotte (ASSM), créée en 2011, regroupe une dizaine de membres partageant l'objectif d'offrir aux mahorais des produits agricoles de qualité et l'Union des coopératives agricoles de Mayotte (UCOOPAM), créée en 2017 a repris les activités commerciales de 2 autres coopératives (la COOPAC, 12 éleveurs, et la COOPADEM).

Pour le secteur de la production animale, la centaine d'exploitations sont recensées dont 39 élevages bovins, 17 élevages de volailles et 15 élevages ovins-caprins. De telles données mettent en évidence à la fois l'exigüité du secteur professionnalisé et son atomisation. Il reste entièrement dépendant des fonds publics, tout en étant entravé par un accès limité à l'amélioration génétique et aux contraintes liées à l'alimentation durant la saison sèche. Néanmoins, la filière laitière se structure autour de la coopérative Uzuri Wa Dzia, créée en 2018 qui regroupe onze éleveurs. Elle propose depuis mars 2020 du lait local et des produits laitiers avec l'objectif d'atteindre une production de 800 litres à moyen terme. La filière avicole se structure autour AVIMA, premier élevage de poules pondeuses abritant plus de 50 000 pondeuses, et une filière poulet de chair fédérant des éleveurs indépendants, dont AVM connaît depuis plus de 5 ans une croissance soutenue de 21,5 tonnes en 2017 à 111,7 tonnes en 2019.

Dans les secteurs de la transformation, on recense un seul opérateur significatif de fabrication d'aliments du bétail (EKWALI) et deux structures de conditionnement des œufs (PANIMA/OVOMA). Aucun abattoir de bovins n'est encore présent dans l'île et il n'existe qu'un seul abattoir de volailles (atelier relai rattaché au lycée professionnel agricole de Coconi). S'agissant des productions végétales, la transformation reste à un stade artisanal et repose sur une poignée d'acteurs.

Les principaux lieux d'approvisionnement à Mayotte sont les petits magasins (« Doukas »). On en dénombre 1 000 déclarés, et 500 informels. Ils représentent 12% des parts du marché. Tandis que les grandes surfaces, situées principalement dans l'agglomération principale de Mamoudzou, représentent 55% de part de marché. On compte 3 hypermarchés et 45 supérettes qui interviennent sur un marché oligopolistique partagé par le Groupe Bernard Hayot (GBH), Le Groupe SODIFRAM, et Le Groupe SOMACO.

Le diagnostic co-construit avec l'ensemble de ces acteurs locaux fait ressortir une très forte aspiration à la mise en place d'une coordination entre les acteurs de l'amont et ceux de l'aval. Cette aspiration répond, en premier lieu, au besoin ressenti par les dirigeants de disposer d'une meilleure visibilité et, ainsi, de pouvoir inscrire leur développement dans le cadre de perspectives partagées, tout en disposant d'un meilleur pouvoir de lobbying, notamment dans le cadre des négociations relatives à l'enveloppe POSEI. Ils expriment également un intérêt marqué pour la mise en œuvre d'une communication commune, permettant la promotion des produits de Mayotte via la mise en place du logo RUP, et la volonté de mutualiser certaines contraintes telles que le recrutement ou sur un plan plus technique le traitement des effluents d'élevage.

Cependant, les freins à l'implication dans une structure à caractère interprofessionnel résultent, en premier lieu, du manque d'information sur les opportunités offertes par le cadre législatif et réglementaire en la matière. A ce manque d'information s'ajoutent une méconnaissance des enjeux et une inquiétude à l'égard de la gouvernance. En outre, les tentatives de mise en place d'une interprofession dans un passé récent n'ont pas été concluantes



Pyrénées Consulting

Appui à la préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte

Phase I - Diagnostic



Table des matières

Introduction	5
1. Production agricole, transformation et commercialisation : exiguïté des secteurs professionnalisés et organisés	6
1.1. La production agricole à Mayotte : un secteur hétérogène.....	6
1.1.1. Des ménages pluriactifs aux agriculteurs professionnels	6
1.1.2. Le cas particulier des filières Ylang-ylang, vanille et café.....	8
1.1.3. Des niveaux d'organisation encore faibles dans des secteurs importants.....	8
1.1.4. Les avancées interprofessionnelles du secteur avicole.....	9
1.2. Sur le territoire mahorais, La transformation des produits agricoles est relativement concentrée	10
1.2.1. La transformation des productions locales reste à l'état embryonnaire	10
1.2.2. La transformation des matières premières importées reste marginale	11
1.3. La distribution des denrées agricoles et alimentaires à Mayotte : un univers dual	11
1.3.1. Les petits magasins de proximité dominants en milieu rural.....	13
1.3.2. La grande distribution : un secteur très concentré	13
1.3.3. Le poids de la restauration hors foyer	14
2. Vers une structure à caractère interprofessionnel : les enseignements d'un diagnostic co construit avec les acteurs.....	15
2.1. Un niveau d'adhésion inégal selon la taille des structures mais des objectifs majoritairement partagés	15
2.1.1. Un groupe d'entreprise, affichant de bonnes perspectives d'évolution pour les 5 prochaines années, se détache :	15
2.1.2. Des entités économiques fragiles dont les dirigeants souffrent d'un manque de perspectives	15
2.1.3. Des objectifs très majoritairement partagés :	16
2.2. Les freins à l'implication dans une structure à caractère interprofessionnel	18
2.2.1. Un manque d'information sur les opportunités offertes par le cadre législatif et réglementaire et la nécessité d'une animation	18
2.2.2. Des inquiétudes à l'égard des conditions de gouvernance	18
2.3. Les leviers susceptibles de permettre la levée des obstacles à la construction d'une structure à caractère interprofessionnel.....	19
2.3.1. Une aspiration forte à la mise en place d'une coordination de l'amont à l'aval	19
2.3.2. Le souhait de disposer d'un pouvoir de lobbying	19
2.3.3. Un intérêt marqué pour la mise en place du logo RUP.....	20
2.3.4. La volonté de mutualiser certaines contraintes.....	20
2.3.5. La volonté de disposer d'une meilleure capacité d'adaptation aux évolutions du territoire et de son environnement.....	20
2.3.6. La nécessité, largement exprimée, d'un accompagnement.....	21
Conclusion.....	22
Annexes.....	24

Annexe 1- Liste des personnes rencontrées	25
Annexe 2 – Comptes rendus des entretiens.....	28
Annexe 3 – Attestations à fournir par les OP associée à la démarche de préfiguration d’une structure à caractère interprofessionnel	121
Annexe 4 - Répartition des achats alimentaires des groupes de produits détaillés selon le type de point de vente à Mayotte en 2018.....	122
Bibliographie	123

Introduction

L'alimentation des mahorais, a connu, à partir des années 2000, une augmentation de la consommation de riz, de légumes et de tubercules tout en conservant une faible consommation de protéines animales (VERNAY *et al.*, 2009). Aujourd'hui, les produits de base les plus consommés par les mahorais sont le riz, la banane qui à elle seule représente la moitié de l'autoconsommation des habitants de Mayotte) et le manioc. Par ailleurs, les achats de pains et viennoiseries ont plus que doublé depuis 2005 (Aboudou *et al.*, 2019).

De fait, le volume des importations de produits alimentaires est passé de 54.000 tonnes en 2007 à 82.000 tonnes en 2017 soit une hausse de plus de 50 % alors que dans le même temps, la population augmentait de près de 38 % entre le recensement général de la population de 2007 et celui de 2017, passant de 186.452 habitants à 256.516 (source : INSEE).

Selon les données diffusées par la DAAF, les besoins de Mayotte sont croissants, tant pour l'alimentation humaine que pour l'alimentation animale, mais les productions locales peinent à suivre la demande.

Par ailleurs, les facteurs concourant à des prix supérieurs à Mayotte comme dans les autres territoires ultramarins sont multiples et ont fait l'objet de plusieurs évaluations de l'Autorité de la concurrence. Il s'agit principalement :

- de l'étroitesse des marchés induisant des surcoûts à la production,
- du coût du fret maritime encore alourdi par les contraintes induites par la pandémie de la COVID 19 et la guerre en Ukraine,
- de la faible compétitivité de la production locale,
- de la fiscalité locale dominée par l'octroi de mer interne et externe qui constitue un tiers du financement des communes des collectivités locales.

A ces facteurs s'ajoute la faiblesse des mécanismes concurrentiels induite par la concentration de la distribution.

Toutefois, la situation des filières de production fait apparaître des situations contrastées et si, s'agissant des fruits et légumes, la production locale stagne et les importations ont augmenté de 70% depuis 2012, l'exemple d'autres filières mérite d'être mentionné. C'est le cas de la production d'œufs et de volailles de chair dont la situation est la suivante :

- Œufs : alors qu'on a assisté à partir de 2014 à un décrochage, du fait d'une augmentation rapide de la consommation et d'une planification difficile de la production, la mise en place d'une filière a permis d'atteindre une couverture de 90 % des besoins de l'île.
- Volailles de chair : 1 à 2,5 % de couverture des besoins, alors qu'à la Réunion, la filière avicole couvre 95% des besoins en viande fraîche et 38% du marché global. Toutefois, une amélioration est en cours grâce à un effort de structuration de la filière : groupements de

producteurs, usage intensif de l'atelier relais de Coconi, couvoir opérationnel depuis mi 2016, projet d'abattoir, aides POSEI en compensation des surcoûts.

Face à l'évolution des pratiques de consommation alimentaire et à la croissance des besoins liée à l'évolution démographique, la question de l'organisation professionnelle et interprofessionnelle des filières animales et végétales revêt à Mayotte une importance grandissante. Les agriculteurs et groupements d'agriculteurs, les coopératives, les entreprises de transformation et/ou de commercialisation de produits agricoles et agroalimentaires issus de la production locale, les opérateurs de la grande distribution constituent les acteurs potentiels de la structuration nécessaire.

C'est dans cette perspective que Pyrénées Consulting a été chargé d'une prestation d'appui à la préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel végétale et animale à Mayotte.

Rédigé à l'issue de la première phase de ce travail de diagnostic, le présent rapport comprend :

- Une première partie relative à la production agricole, à la transformation et à la commercialisation met en évidence l'exiguïté des secteurs professionnalisés (1) ;
- Une deuxième partie recensant les enseignements d'un diagnostic co-construit avec les acteurs (2) ;

1. Production agricole, transformation et commercialisation : exiguïté des secteurs professionnalisés et organisés

Afin d'être en mesure de réaliser un diagnostic descriptif et analytique des partenaires potentiels pour la préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel animale et végétale à Mayotte, il a semblé nécessaire de délimiter le périmètre de ce diagnostic tant en ce qui concerne la production agricole que la transformation et la commercialisation/distribution des produits.

Cet exercice conduit à constater l'exiguïté des secteurs professionnalisés notamment pour ce qui concerne la production, la transformation et l'hétérogénéité des secteurs de la production agricole et de la distribution. Il met aussi en évidence la faiblesse organisationnelle des filières, exception faite de la filière avicole et à un niveau moindre les filières fruits et légumes.

1.1. La production agricole à Mayotte : un secteur hétérogène

1.1.1. Des ménages pluriactifs aux agriculteurs professionnels

A Mayotte, plus encore qu'ailleurs, en métropole et dans les autres territoires d'outre-mer, il est particulièrement difficile de déterminer le nombre d'agriculteurs faute de pouvoir retenir une définition appropriée.

Les travaux réalisés il y a plus de vingt-deux ans, dans le cadre des États généraux de l'outre-mer¹, avaient retenu trois catégories :

- les ménages pluriactifs, soit environ 15 500 ménages recensés au titre des statistiques agricoles dont un membre exerce une activité agricole, soit 30% du total des ménages mahorais ;
- les agriculteurs en voie de professionnalisation c'est-à-dire dotés d'un numéro d'entreprise attribué par l'INSEE et commercialisant une partie de leur production. La part de ceux-ci était estimée à quelques centaines tandis que la part des ménages vendant plus de la moitié de leur production était évaluée à hauteur de 8 %.
- les agriculteurs professionnels dont la production est complètement orientée vers la commercialisation et dont le nombre était estimé à quelques dizaines.

Par ailleurs, les informations issues des différentes bases de données apportent des éléments de quantification à mettre en relation avec les catégories précédemment définies. Ainsi, le rapprochement des données du RGA avec les fichiers des demandeurs d'aides de la Politique agricole commune révèle que « moins de 35 % des exploitations recensées ont déclaré à la PAC en 2020 » et que, pourtant, la totalité des surfaces déclarées à la PAC dépasse 40 % de la SAU.

Corollaire de ce constat, la taille moyenne de ces exploitations atteint 1,6 ha ; elle est 15 % supérieure à la surface moyenne globale. Par ailleurs, la proportion de déclarants PAC ayant 67 ans ou plus atteint 30 %, (20 % pour l'ensemble des exploitations recensées). On peut également noter « qu'un peu plus de 8 % des déclarants PAC ne sont pas comptabilisés dans le recensement, car ne disposant pas de surfaces suffisantes ou ne commercialisant pas leur production ».

Entre 2008 et 2010, la précédente enquête agricole avait été réalisée auprès de l'ensemble des familles possédant un cheptel ou disposant de terres cultivées, qu'elles commercialisent ou non leur production. Aucun seuil minimum de surface ou de cheptel n'étant pris en compte.

A l'inverse, en 2020, seules les exploitations professionnelles, c'est-à-dire commercialisant tout ou partie de leur production et atteignant une certaine dimension ont été recensées. Ainsi la catégorie des ménages pluriactifs pratiquant une agriculture exclusivement vivrière, désormais estimée à 2 500 ménages, sur une surface comprise entre 1 100 et 1 500 ha n'est pas prise en compte dans les données statistiques.

Par souci de cohérence avec cette approche statistique, il apparaît souhaitable de restreindre le périmètre des partenaires potentiels pour la préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel animale et végétale à Mayotte aux structures collectives regroupant des agriculteurs en voie de professionnalisation et des agriculteurs professionnels. Ces deux catégories représentent, selon les données issues du Recensement agricole de 2020, un total de **4 315 « exploitations agricoles » valorisant 6 000 hectares de superficie agricole utilisée (SAU).**

Le système agricole mahorais est constitué de très petites exploitations principalement dédiées aux cultures vivrières et basées sur des systèmes de culture complexes, associant sur une même parcelle des plantes différentes, comme la banane ou le manioc et le maïs ou la courge.

¹

Rapport CGAAER n°10125, Accompagnement du plan de rattrapage Mayotte 2015, juillet 2010

1.1.2. Le cas particulier des filières Ylang-ylang, vanille et café

Les filières traditionnelles constituent autant de cas particuliers basés sur leur valeur patrimoniale et leur intérêt touristique. Certains producteurs ont investi ces niches de marché tout en jouant le jeu de la diversification via l'agrotourisme.

La **filière ylang ylang** est principalement localisée dans le centre de l'île. Le produit est bien coté à l'échelle mondiale, en raison de sa qualité mais le caractère non mécanisable de la production et l'obligation de recours à une main d'œuvre importante limite le développement de la filière. De fait, son volume de production est très faible et la surface totale cultivée et le nombre d'arbres d'ylang d'année en année. L'exportation d'essence d'ylang ylang a cessé en 2013.

A Mayotte, la **vanille** est cultivée exclusivement à la main en association dans un système agroforestier multi étagé et multi strates. La conduite de la culture requiert une grande technicité et une attention particulière tout au long de l'année. Environ 90% des vanilliculteurs sont des producteurs-transformateurs, c'est-à-dire qu'ils transforment eux-mêmes la vanille verte, selon un savoir-faire ancestral. En 2018, le projet « structuration de la filière vanille de Mayotte », financé par les fonds européens FEADER a vu le jour. Ce projet, porté par l'EPN de Coconi et l'Association Saveurs et Senteurs de Mayotte (ASSM), visait « à renforcer les capacités de production des agriculteurs en terme organisationnel, quantitatif et qualitatif afin d'approvisionner le marché local puis celui d'exportation en produisant une vanille « Pays » de haute qualité certifiée Bio. La contractualisation des producteurs et la fixation des prix permettent de sécuriser les revenus de ces derniers à travers une structure qui assure la traçabilité et la qualité des produits. L'association, qui avait débuté avec 7 agriculteurs et une soixantaine de kilos de vanille verte produite la première année (2018), compte aujourd'hui 18 producteurs concentrés dans la zone centre/nord de l'île avec une production avoisinant les 300 kg de vanille verte.

A partir de 2019, Le Banga au Chocolat et Café Cacao Maoré qui regroupe 11 exploitations ont souhaité dynamiser la **filière café** en investissant 260 000 euros dans un atelier de transformation. En 2020, plus de 1 500 kg de café cerise ont été récoltés.

1.1.3. Des niveaux d'organisation encore faibles dans des secteurs importants

Selon les données fournies par le Recensement agricole de 2020, « les exploitations clairement spécialisées...sont très peu nombreuses ». Elles seraient environ 120, soit moins de 3 % du total des exploitations et concerneraient principalement le maraîchage, l'élevage et l'aviculture.

Dans le **secteur des productions végétales**, les deux tiers des exploitations agricoles mahoraises sont orientés en « Cultures fruitières et autres cultures permanentes ». L'organisation des exploitations s'appuie sur le « jardin mahorais² ».

² Le « jardin mahorais », qui couvre 90 % de la SAU des exploitations agricoles de Mayotte recensées, est un mode d'organisation agricole basé sur la polyculture et présentant un couvert végétal agroforestier très varié, dense et entremêlé.

L'association Saveurs et Senteurs de Mayotte (ASSM), créée en 2011, regroupe une dizaine de membres partageant l'objectif d'offrir aux mahorais des produits agricoles de qualité. Elle s'attache à commercialiser des fruits et légumes de saison, des confitures et des gelées, des achards, des pâtes de fruit et diverses épices. Elle propose également à ses producteurs des activités de diversification agrotouristique notamment dans le secteur de la vanille et de l'ylang ylang.

En 2010, sur la centaine d'exploitations pratiquant **l'élevage**³, on recensait 39 élevages bovins, 17 élevages de volailles et 15 élevages ovins-caprins. De telles données mettent en évidence à la fois l'exiguïté du secteur professionnalisé et son atomisation. Toutefois, deux avancées organisationnelles méritent d'être signalées :

- l'Union des coopératives agricoles de Mayotte (UCOOPAM), créée en 2017 a repris les activités commerciales de 2 autres coopératives (la COOPAC, 12 éleveurs, et la COOPADEM) et a ouvert un point de vente de produits locaux. Son coordinateur considère que : *« Le fait de se regrouper [...] permet de bénéficier d'une exonération d'octroi de mer et donc de réduire les coûts des intrants nécessaires aux agriculteurs. Et nous proposons aussi un réseau de distribution pour nos adhérents : grâce au Feader, une nouvelle plate-forme de stockage et de distribution doit sortir de terre pour multiplier par trois nos capacités »*.
- la coopérative Uzuri Wa Dzia, créée en 2018, regroupe onze éleveurs. Elle propose depuis mars 2020 du lait local et des produits laitiers avec l'objectif d'atteindre une production de 800 litres à moyen terme. La coopérative projette également de diversifier son activité avec le développement d'une production fromagère.

Le développement de l'élevage mahorais, qui dépend encore étroitement de fonds publics, reste entravé par un accès limité à l'amélioration génétique, par les contraintes liées à l'alimentation durant la saison sèche et à par le manque d'infrastructures et de professionnalisme. Dans ces conditions, la demande de produits d'origine bovine, qu'il s'agisse du lait ou de la viande, est principalement couverte par des importations, en hausse constante, de lait en poudre et de viande congelée. Parallèlement, le manque de disponibilité et les prix élevés ne permettent pas de répondre au souhait exprimé par les mahorais de consommer des produits locaux. De fait, actuellement, la consommation de produits d'origine mahoraise semble devoir se limiter à la consommation cérémonielle.

1.1.4. Les avancées interprofessionnelles du secteur avicole

Dans le **secteur avicole**, L'ODEADOM a mis en place, dès 1994, des programmes comprenant des aides pour l'ensemble des porteurs du développement de la filière, y compris, à l'origine, des aides pour certains équipements individuels. Néanmoins les structures qui portaient ces programmes ont disparu les unes après les autres. Ce fut le cas en 2001 de la coopérative des producteurs agricoles de Mayotte (COOPAM), puis de l'association des éleveurs de volailles (ADELVOL), puis en décembre 2005 de l'abattoir de volailles (SARL AVIMAY dissoute) et plus récemment de la COOPADEM.

³

Agreste, Résultats du recensement agricole 2010

Depuis quelques années on assiste à un important effort d'organisation de la filière avicole autour d'un groupe d'acteurs économiques.

Une **filière poule pondeuse** voit son développement assuré par le marché local. Elle associe AVIMA, premier élevage de poules pondeuses de Mayotte avec sa poussinière et ses poulaillers abritant plus de 50 000 pondeuses, et OVOMA, centre de conditionnement et de commercialisation.

La SAS AVIMA, créée en 2016, avec la construction d'un 3e poulailler au sol, en 2022, sera en mesure de passer de l'élevage en cage à un élevage au sol en totalité d'ici 2025 et de lisser sa production au cours de l'année. A son initiative les producteurs de Mayotte, regroupés au sein d'un GIEE, se sont organisés pour valoriser les fientes. Leur récupération et leur séchage permet la production d'un fertilisant organique livré à titre gratuit aux maraichers.

La mise en place, en 2023, d'une unité d'hygiénisation et de granulation permettra de livrer chaque année 1500 tonnes de ce produit que Mayotte Agri Coop, société coopérative d'intérêt collectif, propose aux maraichers mahorais nécessitant un fertilisant naturel supplémenté en calcium potassium et, par conséquent, très adapté aux sols volcaniques. Cet intrant peu onéreux se substituera aux engrais chimiques importés et produits à base de dérivés pétroliers.

Structurée en 2017, une **filière poulet de chair**, fédère des éleveurs indépendants. La production et la mise sur le marché par la société AVM connaît depuis plus de 5 ans une croissance soutenue 21,5 tonnes en 2017, 89,1 tonnes en 2018, et 111,7 tonnes en 2019.

Par ailleurs, dans la mesure où EKWALI fournit tous les éleveurs de Mayotte, il était essentiel d'éviter les ruptures de stock, d'autant plus probables depuis le début du conflit en Ukraine. C'est pourquoi EKWALI a construit, avec l'appui de l'Union Européenne, près de 1 300 m³ de stockage des matières premières nécessaires à sa production. Ainsi, ces matières premières sont disponibles quels que soient les aléas de l'approvisionnement par voie maritime dans la région.

1.2. Sur le territoire mahorais, La transformation des produits agricoles est relativement concentrée

1.2.1. La transformation des productions locales reste à l'état embryonnaire

Selon une étude récente (2015) de l'INSEE, les activités agroalimentaires (y compris le secteur informel) représenteraient 1/3 de l'activité industrielle de l'île. Néanmoins, les entreprises de ce secteur sont peu nombreuses.

Dans les secteurs amont ou directement à l'aval de la production agricole locale, on recense un seul opérateur significatif de fabrication d'aliments du bétail et deux structures de conditionnement des œufs. Aucun abattoir de bovins n'est encore présent dans l'île et il n'existe qu'un seul abattoir de volailles (atelier relais rattaché au lycée professionnel agricole de Coconi).

S'agissant des productions végétales, la transformation reste à un stade artisanal et repose sur une poignée d'acteurs alors que les importations de farines, sucres et sucreries, biscuits et conserves végétales s'élèvent annuellement à plusieurs milliers de tonnes.

1.2.2. La transformation des matières premières importées reste marginale

Selon l'IEDOM, en 2017 les importations de produits agricoles et alimentaires à Mayotte ont représenté 145 M€, soit plus du quart des importations totales établies à 557 M€.

Or, si quelques structures transforment sur le territoire des matières premières importées (découpe de viande, boulangerie industrielle), l'essentiel des importations, soit 137 M€, soit 95 % du total des importations agricoles ou agroalimentaires, est constitué de produits des industries agroalimentaires

1.3. La distribution des denrées agricoles et alimentaires à Mayotte : un univers dual

A Mayotte, les dépenses alimentaires représentent 24 % des dépenses de consommation⁴ et plus les ménages sont modestes, plus la part alimentaire dans leurs dépenses de consommation est forte. Dans ces conditions l'articulation entre la production agricole et la distribution des denrées revêt une importance toute particulière.

L'étude de la répartition des achats alimentaires des mahorais selon le type de points de vente met en évidence le fait qu'entre 2011 et 2018 la part de ces achats réalisée en grandes surfaces a plutôt régressé, passant de 58 à 55 % alors qu'elle était de 69 % en métropole, en 2017. Cette étude met aussi en évidence une diminution des achats de denrées alimentaires sur les marchés mais aussi chez les producteurs et chez les vendeurs ambulants même si ce secteur reste à un niveau très élevé (16 %) comparé à celui de métropole (6%).

En effet, les Mahorais recourent plus fréquemment aux petites surfaces alimentaires : 24 % des achats alimentaires y sont réalisés, soit quatre fois plus qu'en France métropolitaine. Parmi elles, les petites surfaces relevant d'enseignes locales se développent fortement depuis le milieu des années 2010. Ces structures font désormais concurrence aux épiceries indépendantes – les doukas – qui bénéficient d'une forte implantation de proximité, mais dont l'offre de produits est moins diversifiée. Les ménages aux très faibles revenus s'approvisionnent plus en doukas ou petites surfaces, alors que les plus aisés choisissent les grandes surfaces.

Les achats de produits frais, que ce soit le poisson, les fruits et légumes, le manioc et le fruit à pain, se font en très grande partie sur les marchés ou auprès de marchands ambulants.

⁴

Pascal Chevalier, chef du Département « Prix à la consommation et enquêtes ménages » de l'INSEE

Répartition des achats alimentaires selon le type de point de vente et la zone géographique (fig.1)

	en %		
	Mayotte 2011	Mayotte 2018	Hexagone 2017
Grandes surfaces alimentaires	58	55	69
Épiceries, doukas	15	12	
Petites surfaces alimentaires d'enseignes locales	4	12	-
Surfaces alimentaires* <400 m²	-	-	6
Commerces alimentaires spécialisés	3	6	16
Marchés, producteurs, vendeurs ambulants	19	16	6
Autres	1	0	3
Ensemble	100	100	100

Source : Insee, enquête Budget de famille Mayotte 2018.

A Mayotte, la répartition des achats alimentaires des principaux groupes de produits selon le type de point de vente (fig.2) fait apparaître que :

- le poisson frais est principalement vendu sur les marchés ou par les producteurs ambulants (86 %) et dans les commerces spécialisés (9 %) ;
- les fruits, légumes et tubercules frais sont surtout vendus sur les rares marchés ou par les producteurs ambulants (74 %) et dans les grandes surfaces (15%) ;
- les achats de viande fraîche et de charcuterie se répartissent principalement entre les grandes surfaces (68 %) et les marchés et producteurs ambulants.
- La distribution des autres produits se répartit entre les grandes surfaces, doukas et les petites surfaces.

Répartition des achats alimentaires des principaux groupes de produits selon le type de point de vente à Mayotte en 2018 en % (fig.2)

	Grandes surfaces alimentaires	Épiceries, doukas	Petites surfaces alimentaires d'enseignes locales	Commerce s alimentaire s spécialisés	Marchés, producteurs, ambulant
Ensemble	55	12	12	6	16
Poisson frais	2	3	0	9	86
Fruits, légumes, tubercules frais	15	5	2	3	74
Pain, vien., pât.	26	3	3	64	4
Poissons congelés & fruits de mer	54	23	9	4	10
Riz, pâtes, farine	60	19	20	1	0
Boissons	63	19	16	0	2
Viandes congelées	66	14	15	4	1
Viande fraîche & charcuterie	68	3	5	3	22
Sucre et prod suc, huile, lait, œufs	73	12	12	1	2

Source : Insee, enquête Budget de famille Mayotte 2018.

1.3.1. Les petits magasins de proximité dominants en milieu rural

Hors des principales agglomérations, les principaux lieux d'approvisionnement sont (Martin, 2010 ; Iedom Mayotte, 2018) les petits magasins (« Doukas »), installés au cœur des villages, de proximité, aux horaires flexibles (on en dénombre 1 000 déclarés, et 500 informels).

Ces petites épiceries indépendantes, détiennent 12 % des parts de marché alimentaire. Ces parts de marché culminent « pour les poissons congelés ou les boissons non alcoolisées (23 %), le riz (19 %), les huiles et graisses (15 %) et la viande congelée (14 %) ». Quatre types de produits constituent à eux seuls 70 % du chiffre d'affaires alimentaire des *doukas* : les viandes congelées (29 %), le riz (20 %), les boissons non alcoolisées (14 %) et le poisson congelé (7 %) »⁵.

1.3.2. La grande distribution : un secteur très concentré

Les grandes surfaces : situées principalement dans l'agglomération principale de Mamoudzou parmi lesquelles on compte 3 hypermarchés et 45 supérettes interviennent sur un marché oligopolistique ;

- **Un acteur devenu central : le Groupe Bernard Hayot (GBH)**

En concluant un accord avec le groupe Casino portant sur le rachat de la totalité des parts que ce dernier détenait dans le capital du groupe Vindemia, le Groupe Bernard Hayot (GBH) a profondément modifié le secteur de la Grande distribution à Mayotte. En effet, le groupe Vindemia, qui représentait en 2018, 880 millions d'euros de chiffre d'affaires, était le deuxième acteur de ce secteur à Mayotte au travers de sa filiale Bourbon Distribution Mayotte (BDM). Cette transaction constituant une opération de concentration a été autorisée par l'Autorité de la concurrence (l'Autorité).

Désormais, la part de marché du nouvel ensemble GBH/BDM atteindrait 45,5 %, soit une part de marché 38 % supérieure à celle que détenait la cible BDM avant l'opération.

Le nouvel ensemble atteindrait 70% de part de marché sur la zone Centre, 49,9% sur celle de Petite terre, 47,9 % sur celle du Sud et 45,8% sur celle de Mamoudzou, la zone la plus importante du territoire.

- **Le Groupe SODIFRAM reste bien implanté**

La SODIFRAM, premier acteur de la Grande distribution avant le rachat des parts de Casino dans Vindemia, serait relégué à la deuxième place avec une part de marché de 38,4%, soit un écart significatif de 7 points avec le nouvel acteur. Exploitant sous les enseignes Baobab, Sodichash, HD Meubles, Intersport, Top Mode, Fashion, Musada et G Informatique, elle est le premier employeur

⁵

INSEE Analyses Mayotte n° 28 paru le 30 juin 2021

privé de l'île, mais aussi le premier importateur. Implantée à Mayotte depuis 1992, elle n'a cessé depuis de développer ses activités.

Avec ses 11 SODICASH, magasins alimentaires de ½ gros de petite et moyenne surface répartis dans l'île, elle propose une offre alimentaire en gros volume et en détail. Son plus grand point de vente, d'une surface de 3 000 m² est situé à Dzoumogné, au Nord de l'île.

La SODIFRAM est présente en brousse et maîtrise tous les maillons de la chaîne de distribution, de l'import, à la logistique. Sa dirigeante qui est elle-même à la tête de la Société d'exportation de produits agricoles, insiste « *sur la traçabilité des produits et sur les fournisseurs locaux pour réduire au minimum l'empreinte carbone de chaque produit* » et son site internet indique qu' « *à défaut d'un marché local suffisamment développé, la société s'implique aussi dans la coopération régionale en proposant à ses clients des productions malgaches et comoriennes, afin que le développement économique se propage dans toute la région* ».

- **Le Groupe SOMACO, acteur indépendant**

Le groupe SOMACO qui n'est lié à aucun grand groupe ni centrale d'achat met en avant son indépendance et la compétitivité de ses prix.

1.3.3. Le poids de la restauration hors foyer

A Mayotte, le poids de la restauration hors foyer est particulièrement important. Le développement de la société PANIMA, créée en 2006, est illustratif des besoins de ce secteur et des réponses qui peuvent y être apportées.

La société PANIMA qui emploie 95 salariés, réalise un chiffre d'affaires annuel d'environ 12 M€, dans les domaines de la restauration hors foyer. Elle fournit quotidiennement :

- plus de 2000 repas chaud au secteur de la restauration collective (écoles, crèches, hôpitaux, centres de détention, hôpitaux et administrations) ;
- plus de 40000 collations froides (sandwiches et fruits) aux collèges et écoles.

Par ailleurs, cette société livre chaque jour 8 000 pains et 20 000 viennoiseries fournit Ewa, filiale d'Air Austral en sandwiches et collations.

Les perspectives de développement dans ces secteurs et, particulièrement, la nécessité de répondre à la demande sans cesse croissante ont conduit PANIMA à programmer l'agrandissement de ses infrastructures. Des travaux de modernisation bénéficiant d'une prise en charge à 70% sont en cours de réalisation avec l'appui du FEDER.

2. Vers une structure à caractère interprofessionnel : les enseignements d'un diagnostic co construit avec les acteurs

Un échantillon de 40 agriculteurs et structures collectives a été établi à partir des données fournies par la DAAF et la Chambre d'agriculture. Les comptes rendus des 35 entretiens réalisés sur la base de cet échantillon figurent en annexe (annexe 2) au présent rapport. Ils font apparaître les enseignements d'un diagnostic co construit avec les acteurs des filières agricoles quant au niveau d'adhésion à la perspective de mise en place d'une structure à caractère interprofessionnel et quant aux objectifs partagés. Ces comptes rendus mettent également en évidence les freins existants ou supposés susceptibles de retarder, voire de rendre impossible, une telle opération et les leviers qui permettraient de lever les obstacles.

2.1. Un niveau d'adhésion inégal selon la taille des structures mais des objectifs majoritairement partagés

2.1.1. Un groupe d'entreprise, affichant de bonnes perspectives d'évolution pour les 5 prochaines années, se détache :

Les entretiens conduits en vue de l'établissement d'un diagnostic co construit avec les acteurs locaux ont mis en évidence l'existence d'un groupe d'entreprises particulièrement motivées par la mise en place d'une structure à caractère interprofessionnel. Ces entreprises affichent de bonnes perspectives d'évolution à court et moyen terme. Elles anticipent :

- Une **augmentation et/ou une diversification de leur production**. Ces perspectives concernent aussi bien le secteur de la charcuterie, que celui des produits laitiers, de la volaille, des œufs et ovoproduits, que le cacao, le café.
- Une **augmentation de leur effectif et de leur chiffre d'affaires**. Pour certaines entreprises, ces augmentations atteindront des niveaux très importants.
- Des **perspectives d'investissement importants** permettant une mise à niveau des équipements, une augmentation des capacités de stockage et un agrandissement des locaux.
- Une **augmentation de la part des aides POSEI** permettant d'accompagner ces évolutions.

2.1.2. Des entités économiques fragiles dont les dirigeants souffrent d'un manque de perspectives

La plupart des entretiens réalisés dans le cadre de la présente étude fait ressortir une situation dans laquelle les acteurs économiques souffrent d'un manque de perspectives accentué par les situations de crise induites par la pandémie de la COVID 19 et la guerre en Ukraine. Ce manque de perspective est encore aggravé par le manque de visibilité concernant à la fois les intrants, les conditions de

production et de transformation et les débouchés. Par ailleurs, le manque de professionnalisation des adhérents limite le développement structurel et économique des structures collectives.

2.1.3. Des objectifs très majoritairement partagés :

Si un groupe d'entreprise partage, en outre, de manière proactive une adhésion majoritaire à plusieurs objectifs proposés aux interprofessions par le règlement communautaire, les réponses apportées au questionnaire présenté ci-dessous montre la diversité des points de vue exprimés.

Les objectifs qui recueillent le plus clairement l'adhésion des personnes interrogées sont les suivant :

- L'amélioration de la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ;
- La contribution à une meilleure coordination de la mise sur le marché des produits, notamment par des recherches et des études de marché ;

Nuage des mots les plus fréquemment utilisés par les personnes auditées (fig.3)



Les personnes auditionnées ont exprimé le souhait qu'« une interprofession...apporte une réelle structuration des filières, qu'elle permette la création d'une base de données pour les filières afin de répondre au mieux aux besoins du marché (voir d'exporter) ». Elles voient l'interprofession « comme une solution pour l'île (qui) permettrait de défendre les intérêts de ses membres, ainsi qu'une maîtrise des filières, notamment la filière avicole (plus de rupture d'œufs par exemple), tout en offrant des débouchés, de négocier les prix et une traçabilité des produits ». Ou encore, comme une « étape supplémentaire à la structuration des filières agricoles, un développement des filières formelles. Une préfiguration de changement d'échelle à moyen terme et un poids politique fort par rapport aux enjeux ».

Pour plusieurs acteurs entendus, « les échanges entre acteurs des différents maillons permettent une meilleure lecture de l'offre et de la demande et une plus grande réactivité pour s'adapter aux évolutions du marché (types de produits, prix, quantité et qualité) ».

Pour d'autres interlocuteurs « une interprofession doit accompagner la chambre et les autres les organismes professionnels en travaillant en partenariat pour une sensibilisation sur ces leviers de financement. Notamment permettre de débloquent des fonds de garantie et de préfinancements » et d'apporter « une vision filière, une vision de l'agriculture et de la politique d'autosuffisance à Mayotte...notamment par la capacité [...] à pouvoir réguler les produits, entre imports et produits locaux. Mais également de garantir à la société une continuité de produits frais dans les marchés » et à « à lutter contre l'inflation des prix ».

Plusieurs personnes auditionnées ont dit être « Intéressé[s] par la mise en place d'un structure interprofession, vue comme un accompagnement des différents organismes, notamment la promotions des produits, la fournitures de l'information et des données statistiques [et] la prise en compte des enjeux du territoire, notamment par les institutions publiques pour une corrélation entre politique et situation (géographique) de l'île afin de définir les orientations politiques du gouvernement pour favoriser l'essor de la filière ».

Le tableau figurant ci-après (fig.3) fait apparaître les réponses apportées lors des entretiens aux questions posées sur les objectifs à retenir pour une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte.

Informations recueillies lors des entretiens conduits avec les acteurs économiques (fig.3)

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution)	32	2	1
Prévoir le potentiel de production	30	3	2
Consigner les prix publics sur le marché	24	7	4
AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Contribuer à une meilleure coordination de la mise sur le marché des produits, notamment par des recherches et des études de marché	33	2	0
Orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux goûts et aspirations des consommateurs	33	2	0
AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation	25	9	1
CONTRACTUALISATION			
Élaboration de contrats types	29	4	2
COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation	29	1	5
PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
Exploiter pleinement le potentiel des produits iv) explorer les marchés d'exportation potentiels	28	2	5
Encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur	29	5	1
Promouvoir la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs	34	1	0
et/ou fournir des informations sur ces produits	35	0	0
DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,..) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux	18	14	3
Promotion de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv)	25	7	3
Contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets	19	12	4

2.2. Les freins à l'implication dans une structure à caractère interprofessionnel

2.2.1. Un manque d'information sur les opportunités offertes par le cadre législatif et réglementaire et la nécessité d'une animation

Les freins à l'implication dans une structure à caractère interprofessionnel résultent, en premier lieu, du manque d'information sur les opportunités offertes par le cadre législatif et réglementaire en la matière. A ce manque d'information s'ajoute une méconnaissance des enjeux.

C'est le constat que font plusieurs personnes auditionnées lorsqu'elles considèrent comme nécessaire la réalisation d'une « *phase de pédagogie [pour] accompagner les structures vers le montage de l'outil (rôle d'une interprofession, ses missions, l'intérêt à s'associer)* ».

Il faut néanmoins noter qu'aucune des personnes auditionnées n'a exprimé une opposition à la mise en place d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte.

2.2.2. Des inquiétudes à l'égard des conditions de gouvernance

Les inquiétudes à l'égard de la gouvernance constituent le deuxième frein exprimé par les personnes interrogées.

Ainsi, des craintes se sont exprimées sur le fait que « *les freins à la mise en place d'une telle structure résideraient au niveau de l'écart de position sur les marchés de structuration, notamment entre structures performantes et structures fragiles (en terme financier, part de marchés etc.). Par conséquent, nous pourrions avoir un décalage en termes d'échelle mais aussi une attente à deux échelles, une divergence d'intérêts et de paradigmes* ». Deux autres inquiétudes ont notamment été exprimées : « *La première réside dans la difficulté de défendre les intérêts de ses membres et de répondre aux différents enjeux dans le cas d'une interprofession territorialisée, multifilière. Et la deuxième, une gouvernance qui pourrait se complexifier avec notamment la prise en compte de producteurs individuels* ».

Ces craintes rejoignent l'expression d'« *une forte inquiétude à l'égard de la gouvernance dont la volonté d'avoir une gouvernance tournante chaque année, ainsi pour avoir une interprofession qui représente TOUT ses membres* » qui devrait être anticipée par « *par l'élaboration de choix de politiques contractuelles, garantissant l'équité entre les membres, permettant de développer les performances de la filière et de défendre ses intérêts* ». Elles s'ajoutent à des « *questionnements sur l'intérêt actuel d'une interprofession, puisqu'il y [aurait] déjà une organisation entre les différents acteurs* » et la crainte « *de perdre la main concernant la gestion des aides* ».

Des « *déséquilibres en termes de force entre les acteurs et de la non-implication de certains acteurs (les grandes surfaces)* » sont également redoutés. Ainsi, il demande une réelle intégration réelle de l'ensemble des structures professionnelles mais également des producteurs structurés. Et une implication des politiques locale ».

En outre, sont également pointés « *le caractère multi casquette de certains acteurs qui pourrait rendre difficile la gestion de la structure* » et des interrogations « *vis-à-vis de la gouvernance, de l'implication des acteurs choisi si la gestion de l'interprofession se fait uniquement sur la base du bénévolat* ». A également été exprimé le souhait de « *d'avantage d'échange avec les différents acteurs et groupement professionnelles et la prise en compte des avis de chacun. Mais aussi une prise en compte des réalités du territoire afin d'adapter les politiques* ».

En outre, les tentatives de mise en place d'une interprofession dans un passé récent et leur échec en raison, semble-t'il, d'un accompagnement insuffisant ont laissé une image négative dans l'esprit de plusieurs interlocuteurs.

2.3. Les leviers susceptibles de permettre la levée des obstacles à la construction d'une structure à caractère interprofessionnel

Parmi les leviers susceptibles de permettre la levée des obstacles à la construction d'une structure à caractère interprofessionnel les personnes interrogées dans le cadre des entretiens réalisés dans le cadre de la présente étude ont manifesté :

2.3.1. Une aspiration forte à la mise en place d'une coordination de l'amont à l'aval

Tous les entretiens conduits avec les acteurs économiques font ressortir une très forte aspiration à la mise en place d'une coordination entre les acteurs de l'amont et ceux de l'aval. Cette aspiration répond, en premier lieu, au besoin ressenti par les dirigeants de disposer d'une meilleure visibilité et, ainsi, de pouvoir inscrire leur développement dans le cadre de perspectives partagées.

Les acteurs interrogés voient en cette évolution une perspective d'amélioration de leurs capacités d'analyse, d'action et de négociation nécessaire au développement du partenariat et à l'émergence d'un véritable débat local sur les politiques agricoles et de développement. Ils soulignent le fait que la création d'une telle structure permettrait aux « *organisations professionnelles d'avoir une meilleure lecture de la demande (quantité et qualité)* ».

Aucun interlocuteur n'a exprimé une opposition à la mise en place d'une structure à caractère interprofessionnel.

2.3.2. Le souhait de disposer d'un pouvoir de lobbying

Les entretiens mettent également en évidence le souhait des acteurs économiques de disposer d'un meilleur pouvoir de lobbying, notamment dans le cadre des négociations relatives à l'enveloppe POSEI. Sur ce point, il a clairement été indiqué par plusieurs interlocuteurs qu'une gestion commune des aides n'était pas souhaitée et que, dans l'éventualité d'une évolution de l'enveloppe POSEI, il y aurait lieu de tenir compte de la fragilité financière actuelle de certaines entreprises, et d'ajuster la répartition des aides.

2.3.3. Un intérêt marqué pour la mise en place du logo RUP

Plusieurs personnes auditionnées dans le cadre des entretiens conduits par Pyrénées Consulting, ont exprimé un intérêt marqué pour la mise en œuvre d'une communication commune permettant la promotion des produits de Mayotte. Cet intérêt largement partagé pourrait, selon plusieurs des interlocuteurs, s'accompagner de la mise en place le symbole graphique des régions ultrapériphériques (ou logo RUP) qui vise à faire connaître les produits agricoles, bruts ou transformés, de qualité provenant de ces régions. Cette action figure au nombre des mesures, inscrites dans le Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI).

Cette perspective paraît d'autant plus intéressante qu'un récent rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux précise⁶ « que le logo RUP, par son caractère officiel européen, par sa double garantie de qualité et d'origine et par sa capacité d'adaptation aux spécificités locales, constitue un outil pertinent pour valoriser les produits ultramarins de qualité sur les marchés intérieurs et extérieurs des départements et régions d'outre-mer. Davantage que la mention valorisante « Produits pays » dont les réformes successives ont réduit la pertinence. La mission préconise de valoriser les dispositifs existants plutôt que créer un nouveau label ou une marque pour les Outre-mer ».

Le même rapport du CGAAER, indique d'ailleurs qu'à Mayotte, « plusieurs initiatives ont été prises pour favoriser la commercialisation de produits locaux. Dans le cadre de l'opération groupée d'aménagement foncier (OGAF) 2009-2011 « Valorisation des produits agricoles mahorais », pilotée par la DAAF et la Chambre d'agriculture (CAPAM), une marque territoriale « Produit de Mayotte » a été créée, et une campagne de communication a été réalisée ».

Ce rapport précise également qu'une association « *Saveurs et Senteurs de Mayotte* » (ASSM) a été créée en 2011, avec une dizaine de membres pour promouvoir les produits agroalimentaires et cosmétiques mahorais de qualité. La Coopérative des agriculteurs du Centre (COOPAC) vise à favoriser l'écoulement de la production de ses membres via des circuits courts : ouverture d'un magasin de producteurs, présence sur les marchés. Elle reçoit un soutien du FEADER depuis 2016, dans le cadre de l'action intitulée « Augmenter les volumes de produits agricoles commercialisés sur le marché local ». En septembre 2018, la marque « Mon poulet – mahoré par nature » a été lancée par une filière poulet de chair restructurée avec l'appui du FEADER ».

2.3.4. La volonté de mutualiser certaines contraintes

Les personnes interrogées ont également exprimé la volonté de mutualiser certaines contraintes telles que :

- Le retraitement des effluents d'élevage;
- **L'aide au recrutement**, par exemple par la création d'un site internet permettant de donner de la visibilité et de présenter les entreprises présentes à Mayotte.

2.3.5. La volonté de disposer d'une meilleure capacité d'adaptation aux évolutions du territoire et de son environnement

⁶ Symbole graphique des régions ultrapériphériques (logo RUP) et autres modes de valorisation des productions ultramarines, Rapport CGAAER n°17112, février 2019

La volonté de suivi des évolutions du territoire et d'adaptation à ces évolutions a été exprimée par la plupart des personnes interrogées. Elle concerne tout particulièrement l'évolution de la demande en produits agricoles et agroalimentaires.

A cet objectif s'ajoute celui de mieux comprendre l'environnement économique et plus spécifiquement celui de territoires ultra-marins confrontés à des problématiques voisines ou similaires. L'organisation de mission dans ces territoires en vue d'échanger avec les acteurs locaux a été mentionnée.

2.3.6. La nécessité, largement exprimée, d'un accompagnement

Le manque d'information sur les opportunités offertes par le cadre législatif et réglementaire et sur les modalités de fonctionnement, d'une part, et sur les enjeux, d'autre part, a conduit plusieurs des personnes auditionnées à considérer que, *« pour le bon déroulement d'une interprofession »*, il faut disposer de moyens d'animation et qu'il faut un animateur *« en lien direct avec les différentes organisations professionnelles de l'amont et de l'aval qui animera par exemple les réunions »*.

Plus généralement, la plupart des personnes entendues ont exprimé le souhait que la structure à caractère interprofessionnel créée bénéficie d'un accompagnement.

Conclusion

Le fait que Mayotte constitue une zone de production au sens de l'article L. 632-1, dans laquelle une organisation interprofessionnelle peut être reconnue permet, d'œuvrer à l'association « *de représentants des activités économiques liées à la production et à au moins une des étapes suivantes de la chaîne d'approvisionnement : la transformation ou la commercialisation, y compris la distribution, des produits dans un ou plusieurs secteurs* ».

La mise en place d'une structure à caractère interprofessionnel, est vivement souhaitée par un groupe d'entreprises affichant des perspectives de développement à court et moyen terme et le diagnostic co construit avec les acteurs du territoire indique que, face au manque de coordination, il existe une réelle aspiration à la mise en place d'un cadre d'animation partagé tant par les acteurs de la production que par ceux de la transformation et de la distribution.

Toutefois, la construction d'une structure à caractère interprofessionnel est principalement en but à deux obstacles.

En premier lieu, elle se heurte à des freins reposant essentiellement sur la méconnaissance des avantages que présenterait une structure de ce type pour l'économie agricole et agro-alimentaire de Mayotte. **Un tel manque d'information milite en faveur d'une approche progressive et pédagogique basée sur des réalisations concrètes.**

En second lieu, elle doit surmonter des handicaps structurels dont le principal est l'exiguïté des secteurs de production et de la transformation et, dans une moindre mesure la concentration des activités de distribution qui a conduit à recenser un faible nombre de structures à caractère professionnel. Cette exiguïté du secteur agricole et agroalimentaire professionnalisé s'accompagne d'une grande hétérogénéité des niveaux d'organisation.

Aussi, sur la base de ces constats, et pour répondre aux critères établis par les cadres législatifs et réglementaires communautaire et national, la préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte doit s'attacher à **assurer l'animation et le développement progressif de la coordination professionnelle déjà existante.**

Dans ces conditions, il convient, sans tarder, de :

- Associer les Organisations Professionnelles représentatives, agréées par la DAAF, répondant aux exigences administratives sur le plan social, fiscal, environnemental (cf. annexe 3) et **dont l'implication est démontrée et argumentée**, à la préfiguration de la structure à caractère interprofessionnel dont la forme juridique reste à déterminer (association, GIP, SAS) en vue de permettre une adhésion ultérieure d'autres acteurs ;
- Centrer la préfiguration de la structure à caractère interprofessionnel, dans un premier temps, sur quatre filières : Œufs, Poulets de chair, Lait et Fruits et légumes.
- Définir, dans un premier temps, un nombre limité d'objectifs prioritaires tels que :
 - Disposer d'une meilleure capacité de plaidoyer auprès des institutions nationales et communautaires notamment dans le cadre des négociations relatives à l'enveloppe POSEI.

- Promouvoir la consommation des produits par un effort de communication et par la mise en place de campagne de promotion et d'un logo RUP
- Poursuivre les contacts engagés lors de la phase 1 afin d'assurer une meilleure information des acteurs potentiellement intéressés par l'adhésion à la structure ;

Appui à la préfiguration d'une structure
à caractère interprofessionnel à Mayotte
Phase I - Diagnostic

Annexes

Annexe 1- Liste des personnes rencontrées

STRUCTURE	CONTACT	TELEPHONE	COURRIEL
MAYOTTE AGRI COOP			
AVIMA	BAUBET Pierre		pierrebaubet@gmail.com
OVOMA	BAUBET Pierre		pierrebaubet@gmail.com
AGRI-MAY FRUITS ET LEGUMES	SALIM Dani	06 39 06 77 49	Salimdani2812@gmail.com
AVY Oeufs	RAMADANI Amdi	06 39 29 70 11	ramadani8781@hotmail.fr
UCOOPAM	BOUVARD Bryce	06 39 00 89 03	bryce.bouvard@ucoopam.fr
UZURI WA DZIA		02 69 66 70 69	uzuriwadzia@gmail.com
COOPAC	ELISE Bouquet	02 69 62 72 20	coordination@coopac.fr
Le Banga au Chocolat	VALERIE & LAURENT Guichaoua	06 39 69 26 58	laurentguichaoua@yahoo.fr
ASSM	JULIE Moutet	06 39 09 82 29	saveursdemayotte@gmail.com
AUTRES			
EKWALI Couvoir	GUILLAUME Rubin		g.rubin@ekwali.fr
EKWALI Nutrition animale	GUILLAUME Rubin		g.rubin@ekwali.fr
AVM	GUILLAUME Rubin		g.rubin@ekwali.fr
PANIMA			
AVICE Corrine (indépendante – ca odeadom)	CORRINE Irène	06 39 67 16 55	irene avice@gmail.com

MALEZI-YA-KOHO	IBRAHIME Ahamada	06 39 29 24 83	ahamadamadani@gmail.com
AGRI VOIHY-BE	DOUIROU Siaka	06 39 72 45 64	daouirousiaka@yahoo.fr
ASSOCIATION MUSADA FAMPITAYIYI N'TOBI	TOUMBOU SAID Boinali	0693 09 39 10	rahmatou917@gmail.com
FLEURY COQ	ABDALLAH Mhamadi	06 39 07 18 89	
ABDOURAHAMANE Abdoulhamid (exploitant agricole)	ABDOURAHAMAN E Abdoulhamid	0639 29 48 92	abdourah6@hotmail.com
ATTOUMANI Mouhamadi (exploitant agricole)	ATTOUMANI Mouhamadi	0639 62 42 88	
YAHAYA Naoilou (technicienne agrume)	Naoilou YAHAYA		n.yahaya.chambagri.mayotte@gmail.com
GRIMALDINE Adjibou (cds végétal)	GRIMALDINE Adjibou	0639 20 70 28	adjibou.agh@gmail.com
SAID Kadafi (cds « territoire »)	SAID Kadafi		Kadafi Said kadafi.said976@gmail.com
HAMADA Ali (Conf paysanne/Ca odeadom)	HAMADA Ali	0639 94 08 80	confmayotte@gmail.com / chounguicapam976@gmail.com
MODEF	FOUAD ALI	0693 47 81 90	modelfmayotte976@gmail.com
Coordination Rurale Maoré	ISHAK Ibrahim	0639 61 65 66	mtsounga.zilime@gmail.com
Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole	Rakotomanga Diane	06 39 68 17 01	diane.rakotomanga@educagri.fr
Point Accueil Installation de Mayotte	BERTHELOT Helene	06 39 63 33 39	pai.mayotte@outlook.fr
Groupeement de défense sanitaire	ABDOU MADI Ahmad	0639 09 98 40	gds976mayotte@gmail.com / abdoumadiyahmad59@gmail.com

SAID Baraka (exploitant agricole)	SAID Baraka	0639 24 87 60
BOINALI Soilihi (exploitant agricole)	SAID Baraka	0639 05 71 61
HAMADA Fatima (exploitant agricole)	HAMADA Fatima	0692 48 31 63
SAID Mohamed (exploitant agricole)	SAID Mohamed	
MOHAMADI Antoine (exploitant agricole)	ANTOINE Mohamadl	
MADI Bacar (exploitant agricole et membre d'Avy œuf)	MADI Bacar	

Annexe 2 – Comptes rendus des entretiens

1

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE	
Date : 04/03/2022	
Nom Prénom : ABDOURAHAMANE Abdoulhamid	
Intitulé : Exploitant agricole	
Administrateurs : ABDOURAHAMANE Abdoulhamid	
Type d'organisation : Entreprise individuel	
Statut Juridique : Entreprise individuel	
Chiffres d'Affaires : 2021 : 5 000 €	
Montant des Aides PDR N-1 : / N0 : / N+1 : /	Montant des Aides du POSEI N-1 : / N0 : / N+1 : /
Nombre de salariés : 0	
Secteur d'activité : Production animale et végétale	
Liste des produits : Vanille noire et canard	
Quels sont vos projets de développement d'activités ? : Projet de bungalow pour des visites d'exploitation.	

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution)	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché		x	
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS	X		
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs)	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation		x	
4. CONTRACTUALISATION	X		
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION	X		
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur		x	
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux		x	
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv)		x	
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets		x	

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- 1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- 2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS
- 4. CONTRACTUALISATION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Accompagner les organismes afin de mieux s'adapter aux demandes et besoins du marchés.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Des structures qui fonctionnent mais sous les lois européennes et françaises sans une prise en compte des différents problèmes et situations, notamment géographique de l'île.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Une personne en lien direct avec les différentes organisations professionnelles de l'amont et de l'aval. Un développement des consciences et prise en compte des enjeux du territoire, notamment de la situation géographique du territoire pour adapter les politiques.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Accompagnement des organisations professionnelles des filières de l'amont et de l'aval. Prise de conscience des élus, institutions pour une corrélation entre politique et situation (géographique) à Mayotte.

Comptes rendus

Monsieur ABDOURAHAMANE Abdoulhamid est un exploitant agricole qui a créé son entreprise en 2021. Intéressé par la mise en place d'une structure interprofessionnelle, vu comme un accompagnement des différents organismes, notamment la promotion des produits, la fourniture de l'information et des données statistiques. Néanmoins, il espère la prise en compte des enjeux du territoire, notamment par les institutions publiques pour une corrélation entre politique et situation (géographique) de l'île afin de définir les orientations politiques du gouvernement pour favoriser l'essor de la filière.

YC

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 08/03/2022

Nom Prénom : DAOUIROU Siaka

Intitulé : AGRI VOIHY-BE

Administrateurs : DAOUIROU Siaka

Type d'organisation : Entreprise individuel

Statut Juridique : Entreprise individuel

Chiffres d'Affaires :

2021 : 25 000 €

Montant des Aides PDR

N-1 : 2000 €

N0 : 2000 €

N+1 : 2000 €

Montant des Aides du POSEI

N-1 : 2000 €

N0 : 2000 €

N+1 : 2000 €

Nombre de salariés : 0

Secteur d'activité : Culture et élevage

Liste des produits : bovins allaitant, plantes vivrière, poulet de chair et vanille

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Développent du tourisme, notamment de l'agritourisme avec la création de 4 gites en bois.

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?		x	
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?		x	
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?		x	
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?		x	

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Initiative permettant d'améliorer la structuration des filière, notamment maraichers, avicole ou encore de volaille). Permet aux acteurs de se regrouper.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Quelle gouvernance ? Niveau d'implication du bureau qui sera voté. Poste occupé seulement par des bénévoles.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Prise en compte de la réalité du territoire, essayer de partager la même vision et tendre vers un même objectif. De plus, la représentation des différents organisation professionnelles.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Prendre le temps d'être sur le terrain, de rencontrer les différents acteurs, être à l'écoute et une prise en compte des différents avis. Former les acteur en multiplier les ateliers professionnels.

Compte rendu

Monsieur DAQUIROU Siaka se dit intéresser par la mise en place d'une structure interprofessionnelle agricole à Mayotte. Selon lui, il s'agit d'une initiative permettant d'améliorer la structuration des filière sur l'île. Et permettant aux acteurs de se regrouper et tendre vers un même but.

Néanmoins, il se questionne vis-à-vis de la gouvernance, de l'implication des acteurs choisi si la gestion de l'interprofession se fait uniquement sur la base du bénévolat. Qui plus est, il souhaite davantage d'échange avec les différents acteurs et groupement professionnelles et la prise en compte des avis de chacun. Mais aussi une prise en compte des réalités du territoire afin d'adapter les politiques.

YC

3)

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE	
Date : 08/03/2022	
Nom Prénom : SALIM Dani	
Intitulé : AGRIMAY – AGRILAND ET MEMEBRE DE MAYOTTE AGRI'COOP	
Administrateurs : SALIM Dani	
Type d'organisation : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)	
Statut Juridique : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)	
Chiffres d'Affaires : 2021 : /	
Montant des Aides PDR N-1 : 0 € N0 : 0 € N+1 : 0 €	Montant des Aides du POSEI N-1 : 0 € N0 : 0 € N+1 : 0 €
Nombre de salariés : 2	
Secteur d'activité : Fruits et légumes	
Liste des produits : Banane, papaye, concombre, noix etc.	
Quels sont vos projets de développement d'activités ? : Amélioration des conditions de travail Innovation en serre, Autoconsommation d'énergie, Unité de collecte (transformation), lieux de stockage (chambre froide)	

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION	x		
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION	x		
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION	x		
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?		x	
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?	x		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS
- CONTRACTUALISATION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Pouvoir réguler les produits, entre imports et produits locaux. Garantir à la société une continuité de produits frais dans les marchés. Et lutter contre l'inflation des prix.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Philosophie portée par l'administration étatique. Déséquilibre en termes de force entre les acteurs.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Une intégration réelle de l'ensemble des structures professionnelles mais également des producteurs structurés. Et une prise de conscience de la production locale.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Une implication des politiques locales.

Compte rendu :

Monsieur Dani Salim de AGRIMAY AGRI LAND, peut être intéressé par la mise en place d'une structure interprofessionnelle agricole à Mayotte, notamment par la capacité de cette dernière à pouvoir réguler les produits, entre imports et produits locaux. Mais également de garantir à la société une continuité de produits frais dans les marchés, et de lutter contre l'inflation des prix.

Néanmoins, il redoute de déséquilibres en termes de force entre les acteurs et de la non-implication de certains acteurs (les grandes surfaces selon lui). Ainsi, il demande une réelle intégration réelle de l'ensemble des structures professionnelles mais également des producteurs structurés. Et une implication des politiques locales.

YC

4)

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE	
Date : 18/03/2022	
Nom Prénom : MOHAMADI Antoine	
Intitulé : Exploitant agricole et adhérent de la COOPAC	
Administrateurs : MOHAMADI Antoine	
Type d'organisation : Entreprise individuel	
Statut Juridique : Entreprise individuel	
Chiffres d'Affaires : /	
Montant des Aides PDR N-1 : / NO : / N+1 : /	Montant des Aides du POSEI N-1 : / NO : / N+1 : /
Nombre de salariés : 0	
Secteur d'activité : Polyculture et élevage	
Liste des produits : produits vivriers.	
Quels sont vos projets de développement d'activités ? : Développement de production de papayes. Labélisation bio.	

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	X		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	X		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?			X
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	X		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	X		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	X		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?			X
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	X		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	X		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?			X
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	X		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	X		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?			X
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	X		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?	X		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS
- PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Structuration des filières. Lobbying envers les pouvoirs public & distributeurs.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Entente des partenaires.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Structuration du marché.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Meilleure visibilité. Écoulement de la production.

Compte rendu :

Pour Monsieur MOHAMADI Antoine, la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte lui évoque une structuration des filières. Mais aussi un lobbying envers les pouvoirs public et les distributeurs. Selon lui, le frein majeur à sa mise en place est le niveau d'entente des partenaires. Et le levier majeur serait une structuration du marché afin d'avoir une meilleure visibilité et un écoulement de la production.

YC

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 16/03/2022

Nom Prénom : TOUMBOU Said Boinali

Intitulé : Association Musada Fampitayiyi-N'tobi (jardins mahorais)

Administrateurs : Président de l'association

Type d'organisation : Association

Statut Juridique : Association Loi 1901

Chiffres d'Affaires :

2021 : /

Montant des Aides PDR

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : 0

Secteur d'activité : Agriculture

Liste des produits : produits vivriers, notamment la banane

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Développement d'une sorte d'AMAP (paniers).

Développement de pratiques agricoles.

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?	x		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Structurer la filière, prévoir en amont et en aval l'organisation de la production, de la commercialisation, de la protection et de l'environnement.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Comment organiser le bureau ? La caractère multi casquettes que pourraient avoir le bureau voté. Défis entre deux modèles. Les acteurs peuvent ils avoir connaissance du territoire ? Les acteurs sont-ils disponibles pour intégrer la norme de l'interprofession ?
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Création d'un objectif commun entre les différents organisme professionnels, avoir une pratique sociale commune des relations au sein de l'interprofession.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Capacité d'interagir entre deux modèles. Créer un espace (commune) de sensibilisation aux problématiques environnementaux, un espace de communication et de sensibilisation.

Compte rendu :

Monsieur Toumbou Said Boinali, président de l'Association Musada Fampitayiyi-N'tobi (AMFT), qui est une association (en début de création) travaillant sur le modèle d'interprofession selon lui. Il met en avant 6 axes caractérisant l'association :

- Economie circulaire
- Patrimoine
- Pratique agricole
- Recherche, formation, transfert de connaissance
- Chantier solidaire
- Pilote, gouvernance

Pour lui, une interprofession permet de structurer une filière, de prévoir en amont et en aval l'organisation de la production, de la commercialisation, de la protection de l'environnement. Il s'agit d'un levier de développement du secteur agricole et de l'aménagement du territoire.

Pour lui, il y'a pas de freins mais plutôt des obstacles à la mise en place d'une telle structure sur l'île. Et parmi ces obstacles, nous avons la qualification des acteurs, des différents organismes professionnels mais également un enjeu d'arriver à un modèle qui s'adapte à son environnement, qui est Mayotte.

Ainsi, parmi les leviers à la mise en place d'une structure interprofessionnelle seraient la création d'un objectif commun entre les différents organisme professionnels, avoir une pratique sociale commune des relations au sein de l'interprofession. Mais surtout la construction d'une interprofession qui s'appuierai sur les pratiques traditionnelles et un modèle de développement territorial.

YC

La capacité d'interaction entre les outils du point de vue des normes, de gestion (budget, ingénierie, politique nationale) et les outils en termes de pratiques traditionnelles locales (càd expérience régionales, les institutions, les collectivités) pour construire ce genre de dispositif.

YC

FICHE DESCRIPTIVE ENTREPRISE



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

Date : 11/03/2022
Intitulé : Association saveurs et senteurs de Mayotte (ASSM)
Administrateurs : <u>Président</u> : Chaduhili SOULAIMANA
Type d'organisation : Organisation à But Non Lucratif (OBNL)
Statut Juridique : Association intermédiaire
Chiffres d'Affaires des 3 dernières années : <u>2020</u> : 30 000 € <u>2019</u> : 12 800 € <u>2018</u> : /
Montant des aides POSEI des 3 dernières années : <u>2020</u> : / <u>2019</u> : / <u>2018</u> : /
Nombre de salariés : 2 (25 agriculteurs adhérents)
Secteur d'activité : Production végétale
Liste des produits : Vanille noire
Quantités des productions des 5 dernières années : <u>2020</u> : 140 kg <u>2019</u> : 60 kg <u>2018</u> : / <u>2017</u> : / <u>2016</u> : /

PREVISIONS FUTURES

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Projet potentiel de passer en coopérative, et non plus en association (en questionnement)

Création de nouveaux locaux, ainsi qu'une nouvelle infrastructure de stockage

ATTENTES VIS-À-VIS DE L'INTERPROFESSION

Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ? :

Gestion commune de la filière, de l'amont à l'aval

Pouvoir de lobbying, négociation de l'enveloppe POSEI, mais pas une prise en charge de la gestion des aides : chaque entreprise gère ses aides

Si évolution de l'enveloppe POSEI, tenir compte de la fragilité financière actuelle des différentes entreprises, et ajuster la répartition des aides en fonction

Statut souhaité : 1 voix et non pas dépendant du CA (crainte de ne pas avoir de poids sinon)

Promotion des produits, communication commune (mais déjà un projet de marque territoriale avec Uzuri Wa Dzia)

Questionnements sur l'intérêt actuel d'une interprofession, puisqu'il y a déjà une organisation entre les différents acteurs. Peur de perdre la main concernant la gestion des aides.

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 16/03/2022

Nom Prénom : ATTOUMANE Mouhamadi

Intitulé : Exploitant agricole

Administrateurs : ATTOUMANE Mouhamadi

Type d'organisation : Entreprise individuel

Statut Juridique : Entreprise individuel

Chiffres d'Affaires :

2021 : /

Montant des Aides PDR

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N0 : /

N-1 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : 0

Secteur d'activité : Agriculture et élevages

Liste des produits : Bananes, café, cacao, miel

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Projet d'agrotourisme et de bungalow.

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?			x
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?			x

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS
- DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Permet la mutualisation de la production, des contraintes, des moyens techniques et financiers.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Volonté de faire, manque de suivi et adaptation aux évolutions et à la demande du territoire.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Volonté de faire, une philosophie portée par l'administration étatique.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Une implication des politiques locales, Suivi et adaptation aux évolutions et à la demande du territoire. Former les acteurs en multipliant les ateliers professionnels.

Compte rendu :

Monsieur ATTOUMANI Mouhamadi, mène un projet d'agrotourisme et de transformation ; qui bénéficie d'un accompagnement par l'agence du tourisme. Pour lui, une structure interprofessionnelle permet la mutualisation de la production, des contraintes, des moyens techniques et financiers.

Néanmoins, les freins mais aussi les leviers pour permettre la mise en place d'une telle structure à Mayotte seraient la volonté de faire des différents organismes professionnels, une philosophie portée par l'administration étatique. Et parmi les attentes, il met en avant le suivi et l'adaptation aux évolutions et à la demande du territoire. Ajouter à cela, la formation des acteurs en multipliant les ateliers professionnels.

YC

FICHE DESCRIPTIF ENTREPRISE

PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE



Date : 10/03/2022

Intitulé : AVIMA

Administrateurs : Président : Pierre BAUBET

Type d'organisation : Entreprise privée

Statut Juridique : SAS (Société par Actions Simplifiée)

Chiffres d'Affaires des 3 dernières années :

2020 : 1 934 650 €

2019 : 1 307 641 €

2018 :

Montant des aides POSEI des 3 dernières années :

2020 : /

2019 : /

2018 : /

Nombre de salariés : 7

Secteur d'activité : Acquisition et élevage de poussins et poules pondeuses

Liste des produits : Oeufs

Quantités des productions des 5 dernières années :

2020 :

2019 :

2018 :

2017 :

2016 :

PREVISIONS FUTURES

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Augmentation du nombre de poules pondeuse, par l'ajout d'un bâtiment (+ 25 000 poules pondeuses)

Augmentation de la production d'oeufs

ATTENTES VIS-A-VIS DE L'INTERPROFESSION

Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ? :

Mise en place d'un logo RUP

Représentation à l'extérieur

Permettre de porter une unique voix, ayant du poids, à l'extérieur

Négociation de l'enveloppe POSEI, mais pas une prise en charge de la gestion des aides : chaque entreprise gère ses aides

PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 18/03/2022

Nom Prénom : Pierre BAUBET

Intitulé : AVIMA OVOMA

Administrateurs : Président : Pierre BAUBET

Type d'organisation : Entreprise privée

Statut Juridique : SAS (Société par Actions Simplifiée)

Chiffres d'Affaires :
2021 :

Montant des Aides PDR

N-1 :

N0 :

N+1 :

Montant des Aides du POSEI

N0 :

N-1 :

N+1

Nombre de salariés : 7

Secteur d'activité : Acquisition et élevage de poussins et poules pondeuses

Liste des produits : Œufs

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Augmentation du nombre de poules pondeuse, par l'ajout d'un bâtiment (+ 25 000 poules pondeuses)

Augmentation de la production d'œufs

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?			x
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?	x		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Groupement de professionnels.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Individualité. Historique structurelle. Collective ? auprès des agriculteurs.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Membres matures. Production significative.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Promotion des produits locaux Accompagnement

Compte rendu :

Pour le président de l'entreprise AVIMA OVOMA Pierre Baubet, la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte lui évoque un groupement de professionnels. Selon lui, les freins à sa mise en place sont l'individualité, un historique ? une collective ? auprès des agriculteurs. De plus, pour lui, nous avons des membres matures et une production significative. Et enfin, concernant les attentes vis-à-vis d'une telle structure, il y'a la promotion des produits locaux, ainsi qu'un accompagnement.

YC

FICHE DESCRIPTIF ENTREPRISE

PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE



Date : 10/03/2022
Intitulé : Abattoir de volaille – Mayotte (AVM)
Administrateurs : <u>Président</u> : Ferm'Agri (Elhad-Dine HAROUNA) <u>Directeur général</u> : Ekwali nutrition animale (Président : Guillaume RUBIN ; Directeur : Loïc BRETON)
Type d'organisation : Entreprise privée
Statut Juridique : SAS (Société par Actions Simplifiées)
Chiffres d'Affaires des 3 dernières années : <u>2020</u> : 3 129 351 € <u>2019</u> : 2 292 338 € <u>2018</u> : 1 422 733 €
Montant des aides POSEI des 3 dernières années : <u>2020</u> : 1 144 809 € <u>2019</u> : 1 020 689 € <u>2018</u> : 659 701 €
Nombre de salariés : 13 (+4 apprentis)
Secteur d'activité : Industries agricoles et alimentaires
Liste des produits : - volaille (poulet, pintade) - œufs - négoce
Quantités des productions des 5 dernières années : <u>2020</u> : 120 T <u>2019</u> : 110 T <u>2018</u> : 90 T <u>2017</u> : / <u>2016</u> : /

PREVISIONS FUTURES

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Diversification des productions : - production de canard
- production de charcuterie, d'ici la fin de l'année prochaine
- banane, avec installation d'une murisserie, d'ici 2023

Augmentation des productions : 300 T dans 1 ans, 450 T dans 2 ans

Augmentation des effectifs : environ 40 salariés dans 2 ans

ATTENTES VIS-A-VIS DE L'INTERPROFESSION

Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ? :

Représentation à l'extérieur

Permettre de porter une unique voix, ayant du poids, à l'extérieur

Mutualisation du retraitement des effluents d'élevage

Négociation de l'enveloppe POSEI, mais pas une prise en charge de la gestion des aides : chaque entreprise gère ses aides

Création d'un logo RUP

Communication commune permettant la promotion des produits de Mayotte

Organisation de missions (Antilles, Réunion ...) permettant la rencontre avec d'autres acteurs

Aide au recrutement, par exemple par la création d'un site internet permettant de donner de la visibilité et de présenter les entreprises présentes à Mayotte

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 15/03/2022

Nom Prénom : AMBDI RAMADANI

Intitulé : Avy Œuf / Avicol poule pondeuse

Administrateurs : Président de la coopérative Avy œuf

Type d'organisation : Entreprise coopérative

Statut Juridique : Société Coopérative Agricole (SCA)

Chiffres d'Affaires :

2021 : /

Montant des Aides PDR

N0 : /

N-1 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N0 : /

N-1 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : 2

Secteur d'activité : Elevage de volailles, poule pondeuse

Liste des produits : œufs, poules (moment de réforme)

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Automatisation de la production avec notamment l'achat de machine calibreuse et filmeuse.

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?		x	
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?		x	
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?		x	

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS
- PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Initiative déjà menée en 2011 mais pas de résultats.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Malentendu entre les différents collèges. Lever de financement de filière bloqué.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Moyens financier. Suivi technique et financier. Diffusion des informations. Gouvernance/Présidence tournant entre organismes professionnels.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Débloquer les leviers financiers et une présence sur le terrain.

Compte rendu :

La mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte pour Monsieur Ramadani Ambdi, président de la coopérative Avy œuf, lui évoque une même initiative menée en 2011 mais qui n'a pas donné de résultats. Il explique notamment les malentendus qui pouvaient avoir au niveau de la gouvernance, qui ne fonctionnait pas sur un système de gouvernance tournant ; ajouté à cela les conflits d'intérêt qui peut exister entre les organisations professionnelles. Cela représente, pour lui, les freins à la mise en place d'une telle structure sur le territoire. Mais également le levier de financement des filières qu'il juge bloqué.

Par conséquent, les leviers seraient la mise en place des moyens financiers, ainsi qu'un suivi technique mais aussi la diffusion d'information et une présidence tournante entre collèges. Mr AMBDI Ramadani ne présente pas énormément d'attentes vis-à-vis d'une telle structure mais à part débloquer les leviers financiers et une présence sur le terrain.

YC

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 15/03/2022

Nom Prénom : AMBDI RAMADANI

Intitulé : Avy Œuf / Avicol poule pondeuse

Administrateurs : Président de la coopérative Avy œuf

Type d'organisation : Entreprise coopérative

Statut Juridique : Société Coopérative Agricole (SCA)

Chiffres d'Affaires :

2021 : /

Montant des Aides PDR

N0 : /

N-1 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N0 : /

N-1 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : 2

Secteur d'activité : Elevage de volailles, poule pondeuse

Liste des produits : œufs, poules (moment de réforme)

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Automatisation de la production avec notamment l'achat de machine calibreuse et filmeuse.

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?		x	
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?		x	
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?		x	

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS
- PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Initiative déjà menée en 2011 mais pas de résultats.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Malentendu entre les différents collèges. Levier de financement de filière bloqué.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Moyens financier. Suivi technique et financier. Diffusion des informations. Gouvernance/Présidence tournant entre organismes professionnels.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Débloquer les leviers financiers et une présence sur le terrain.

Compte rendu :

La mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte pour Monsieur Ramadani Ambdi, président de la coopérative Avy œuf, lui évoque une même initiative menée en 2011 mais qui n'a pas donné de résultats. Il explique notamment les malentendus qui pouvaient avoir au niveau de la gouvernance, qui ne fonctionnait pas sur un système de gouvernance tournant ; ajouté à cela les conflits d'intérêt qui peut exister entre les organisations professionnelles. Cela représente, pour lui, les freins à la mise en place d'une telle structure sur le territoire. Mais également le levier de financement des filières qu'il juge bloqué.

Par conséquent, les leviers seraient la mise en place des moyens financiers, ainsi qu'un suivi technique mais aussi la diffusion d'information et une présidence tournante entre collèges. Mr AMBDI Ramadani ne présente pas énormément d'attentes vis-à-vis d'une telle structure mais à part débloquer les leviers financiers et une présence sur le terrain.

YC

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 10/03/2022

Nom Prénom : Adjibou Grimaldine (chef de service pôle animale)

Intitulé : Chambre de l'agriculture de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM)

Administrateurs : Président : Saïd Anthoumani Directeur : Naila Bouram'colo

Type d'organisation : Etablissement public avec gestion privée

Statut Juridique : Administration, Organisme consulaire

Chiffres d'Affaires :

2021 : /

Montant des Aides PDR

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : 25

Secteur d'activité : Production animale

Liste des produits : Bovins, caprins et caprins

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Structuration de la filière bovine et caprine.

Création d'un groupement de producteur bovin et d'un établissement d'élevage (agréé ODE).

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	X		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	X		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?		X	
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	X		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	X		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	X		
4. CONTRACTUALISATION	X		
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	X		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION	X		
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	X		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	X		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	X		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	X		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	X		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?		X	
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	X		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?		X	

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS
- PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Une structure économique qui a une vision territoriale et permettant la mise en marché des produits, mais également de les orienter.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Levier de financement de filière bloqué. Politisation des structures (agricole) professionnelles de production.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Débloquer les leviers financiers, avoir une vision filière, et une présence sur le terrain.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Rôle de lobbying au niveau des pouvoirs publics pour assurer l'accès aux crédits Européens de producteurs des différentes filières pour assurer et diversifier la production et de sorte que l'interprofession puisse pleinement exercer son rôle. Prise en compte des marchés informelles, avoir une vision filière et une vision innovante.

Compte rendu

Monsieur Adjibou Grimaldine, chef de service pôle animale à la Chambre de l'agriculture de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte (CAPAM), perçoit une structure interprofessionnelle comme étant une structure économique avec une vision territoriale et qui permet la mise en marché des produits, mais également leur orientation. Selon lui, une interprofession est située à un niveau supérieur et transversale dont nous retrouvons en dessous les productions. Et si ce niveau ne fonctionne pas, l'existence d'une interprofession ne se justifie pas.

Pour lui, le principal frein vis-à-vis de la production, à une telle structure, est le levier financier des filières qui n'est pas débloqué. Et par conséquent, il ne permet pas à certains producteurs une capacité de préfinancement. De plus, il craint un manque d'implication des politiques et d'organismes professionnels.

Pour lui, une interprofession doit accompagner la chambre et les autres organismes professionnels en travaillant en partenariat pour une sensibilisation sur ces leviers de financement. Notamment permettre de débloquer des fonds de garanti et de préfinancements.

Et pour finir, il insiste sur la nécessité (voir l'obligation) d'avoir une vision filière, une vision de l'agriculture et de la politique d'autosuffisance à Mayotte.

YC

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 10/03/2022

Nom Prénom : YAHAYA Naoilou (Technicienne Fruitière)

Intitulé : Technicienne fruitière et adhérente à la CAPAM

Administrateurs : /

Type d'organisation : Etablissement public avec gestion privée

Statut Juridique : Administration, Organisme consulaire

Chiffres d'Affaires :

2021 : /

Montant des Aides PDR

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : 25

Secteur d'activité : production fruitière

Liste des produits : Ananas, mangues, banane (dessert et nature).

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Développement de production d'agrumes.

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?			x
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?			x
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?			x
4. CONTRACTUALISATION	x		
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION	x		
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?		x	
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?	x		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- CONTRACTUALISATION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Essentiellement une organisation des filières agricoles, qui permettra par la suite la création d'une base donnée des productions
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Non disponibilité d'eau agricole. Manque d'infrastructure permettant accéder aux exploitations. Non mise à dispositions des aides.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Une volonté politique, qui va mettre à disposition les moyens pour accompagner les producteurs.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Une réelle structuration des filières et Prise en compte des réalités du terrains. Un accompagnement (fort) technique aux producteurs.

Compte rendu

Mamade Naoilou YAHAYA est technicienne Fruitière et adhérente à la Chambre de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture (CAPAM). Pour elle, une structure interprofessionnelle a pour but essentiellement une organisation des filières agricoles, qui reste difficile à mettre en place sur l'île. Et par la suite, permettre la création d'une base donnée pour les productions.

Néanmoins, elle met en avant la non-disponibilité d'eau agricole, le manque d'infrastructure permettant d'accéder aux exploitations et la non mise à dispositions des aides, qui peuvent représenter de réels freins à la mise en place d'une telle structure.

Selon elle, il faudra une volonté politique qui va mettre à disposition les moyens pour accompagner les producteurs, pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte. Ainsi, elle attend d'une interprofession qu'elle apporte une réelle structuration des filières, qu'elle permet la création d'une base de données pour les filières afin de répondre aux mieux aux besoins du marché (voir d'exporter). Mais également une prise en compte des réalités du terrains.

YC

PRESENTATION GENERALE DE L'INSTITUTION

Date : 11/03/2022

Nom Prénom : SAID kadafi

Intitulé : Chef de service « territoire » à la CAPAM

Administrateurs : Président : SAID Anthoumani

Type d'organisation : Organisation professionnelle

Statut Juridique : Chambre consulaire

Activité principale de la structure : Agriculture, pêche et aquaculture

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?	x		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- 1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ
- 6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Défendre les intérêts de ses membres, mais qui peut s'étendre à des acteurs qui n'en font pas parti.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	La mise en place d'une structure interprofessionnelle est en soi une bonne initiative tant que sa mise en place ne découle pas d'un phénomène de mode mais lié à un réel besoin des acteurs. Les principaux freins seraient : - De positionner l'interpro comme représentant l'ensemble des agriculteurs quand bien même les spécificités locales font que la plupart des agriculteurs ne rentrent pas dans une logique de production marchande. Il risque d'y avoir un écart entre les attentes de certains agriculteurs et les axes d'interventions de l'interpro, menant à des confusions sur les objectifs de l'interpro. - La forte prédominance des circuits informels mieux alignés aux contraintes des petits producteurs. - Absence de cadre d'intervention claire précisé dans les statuts de l'interpro, conduisant à une confusion sur les missions des OPA. Cela peut générer des rivalités entre les organisations et à terme, un manque d'efficacité de la structure. - Faire de l'interpro une alternative à certains OPA au lieu d'en faire une structure en complémentarité aux autres organisations.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Il est essentiel d'établir un état des lieux précis de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire de Mayotte afin de : - Cibler la ou les filières à intégrer dans une structure interprofessionnelle - Etablir un diagnostic des filières retenues pour préciser les modalités de représentation et cibler les défis à relever au sein de la structure interprofessionnelle (profil des exploitations à intégrer, les modalités de représentations, les défis selon les maillons de chaque filière, ...). Un diagnostic partagé permettra de mieux cibler les défis de l'interprofession et favorisera une meilleure adhésion des acteurs. - Définir clairement les statuts de la structure interprofessionnelle afin de permettre à la structure de fonctionner en complémentarité par rapport aux compétences des organisations professionnelles en place et des collectivités. - Communiquer amplement auprès des acteurs sur le cadre réglementaire d'intervention de l'interprofession. Améliorer la transparence des interventions.

YC

FICHE DESCRIPTIF ENTREPRISE



PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 11/03/2022
Intitulé : COOPAC
Administrateurs : <u>Président</u> : Fouadi SALIM
Type d'organisation : Entreprise coopérative
Statut Juridique : Société Coopérative Agricole (SCA)
Chiffres d'Affaires des 3 dernières années : <u>2020</u> : 700 000 <u>2019</u> : 700 000 <u>2018</u> : 700 000
Montant des aides POSEI des 3 dernières années : <u>2020</u> : 70 000 <u>2019</u> : 70 000 <u>2018</u> : 70 000
Nombre de salariés : 5
Secteur d'activité : Production végétale
Liste des produits : 200 fruits et légumes différents
Quantités des productions des 5 dernières années : <u>2020</u> : 280 T <u>2019</u> : 280 T <u>2018</u> : 280 T <u>2017</u> : 280 T <u>2016</u> : 280 T

PREVISIONS FUTURES

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Nouveaux bâtiments permettant une augmentation des capacités de stockage donc des quantités commercialisées

Augmentation d'un facteur 3 du chiffre d'affaires

Augmentation de la part d'aide du POSEI (10% actuellement)

ATTENTES VIS-A-VIS DE L'INTERPROFESSION

Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ? :

Gestion commune de la filière, de l'amont à l'aval

Pouvoir de lobbying, négociation de l'enveloppe POSEI, mais pas une prise en charge de la gestion des aides : chaque entreprise gère ses aides

Si évolution de l'enveloppe POSEI, tenir compte de la fragilité financière actuelle des différentes entreprises, et ajuster la répartition des aides en fonction

Statut souhaité : 1 voix et non pas dépendant du CA (crainte de ne pas avoir de poids sinon)

Promotion des produits, communication commune (mais déjà un projet de marque territoriale avec Uzuri Wa Dzia)

Questionnements sur l'intérêt actuel d'une interprofession, puisqu'il y a déjà une organisation entre les différents acteurs. Peur de perdre la main concernant la gestion des aides.

PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Nom Prénom : IBRAHIM Ishak**Intitulé :** Coordination Rurale Maoré**Administrateurs :** Président**Type d'organisation :** Syndicat agricole**Statut Juridique :** Syndicat agricole**Activité principale de la structure :** Accompagnement d'acteurs

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?		x	
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?		x	
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?		x	
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?		x	
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?		x	
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?		x	
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?		x	
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?		x	
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?	x		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Professionnaliser les acteurs à Mayotte. Situations déjà connues, Mayotte est trop petite. Qu'est qu'un agriculteur mahorais ? Souvent, vieux, retraités de la fonction publique, etc... Ce n'est pas la priorité.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Manque de professionnalisation, le cumul des intermédiaires peut grignoter les marges de l'agriculture et baisser ses revenus.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Des outils de professionnalisation -> institutions fonctionnelles (CAPAM, EPFAM, SAFER, CDPENAF...)
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Outil garantissant au producteur son activité par le biais des contrats entre les coopératives et les distributeurs.

Compte rendu :

Pour Monsieur IBRAHIM Ishak, président de la coordination Rurale Maoré, l'enjeu est de professionnaliser les acteurs à Mayotte et que la priorité n'est peut pas une structure interprofessionnelle. L'île connaît des difficultés, notamment par sa situation géographique mais également par sa taille. Ajouté à cela, le profil d'un agriculteur mahorais souvent vieux et/ou retraités de la fonction publique

Parmi les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle, il souligne le manque de professionnalisation et le cumul des intermédiaires qui peut grignoter les marges de l'agriculture et baisser ses revenus. Et par conséquent, pour lui, les leviers sont les outils de professionnalisation que détiendraient les institutions fonctionnelles comme la CAPAM¹ EPFAM², SAFER³ ou encore CDPENAF⁴. Qui plus, il souhaite un Outil garantissant au producteur son activité par le biais des contrats entre les coopératives et les distributeurs.

¹ Chambre de l'agriculture de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte

² Établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte

³ Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural de Mayotte

⁴ La commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

FICHE DESCRIPTIF ENTREPRISE

PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE



Date : 10/03/2022
Intitulé : EKWALI Couvoir
Administrateurs : <u>Président</u> : Guillaume RUBIN
Type d'organisation : Entreprise privée
Statut Juridique : SCEA
Chiffres d'Affaires des 3 dernières années : <u>2020</u> : 191 514 € <u>2019</u> : 199 793 € <u>2018</u> : 156 895 €
Montant des aides POSEI des 3 dernières années : <u>2020</u> : 96 750 € <u>2019</u> : 124 465 € <u>2018</u> : 72 180 €
Nombre de salariés : 0.5
Secteur d'activité : Agriculture
Liste des produits : Poussins
Quantités des productions des 5 dernières années : <u>2020</u> : 150 000 poussins <u>2019</u> : <u>2018</u> : <u>2017</u> : <u>2016</u> :

PREVISIONS FUTURES

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Augmentation de la production

Augmentation des effectifs

Déplacement du couvoir, d'ici 2 ans (couvoir actuel plafonné à 400 000 poussins, demande d'AVM de 1 000 000 poussins)

ATTENTES VIS-A-VIS DE L'INTERPROFESSION

Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ? :

Représentation à l'extérieur

Permettre de porter une unique voix, ayant du poids, à l'extérieur

Mutualisation du retraitement des effluents d'élevage

Négociation de l'enveloppe POSEI, mais pas une prise en charge de la gestion des aides : chaque entreprise gère ses aides

Création d'un logo RUP

Communication commune permettant la promotion des produits de Mayotte

Organisation de missions (Antilles, Réunion ...) permettant la rencontre avec d'autres acteurs

Aide au recrutement, par exemple par la création d'un site internet permettant de donner de la visibilité et de présenter les entreprises présentes à Mayotte

FICHE DESCRIPTIF ENTREPRISE

PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE



Date : 10/03/2022
Intitulé : EKWALI Nutrition Animale
Administrateurs : <u>Président</u> : Guillaume RUBIN <u>Directeur</u> : Loïc BRETON
Type d'organisation : Entreprise privée
Statut Juridique : SAS
Chiffres d'Affaires des 3 dernières années : 2020 : 4 500 000 € 2019 : 2 759 680 2018 : 4 071 944
Montant des aides POSEI des 3 dernières années : 2020 : 1 440 128 2019 : 1 316 067 2018 : 1 269 167
Nombre de salariés : 15
Secteur d'activité : Industries agricoles et alimentaires
Liste des produits : Aliments pour élevage caprin, ovin, bovin, avicole Négoce
Quantités des productions des 5 dernières années : 2020 : 10 000 T 2019 : 9 300 T 2018 : / 2017 : / 2016 : /

PREVISIONS FUTURES

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Augmentation de production : + 1 000 T /an

Suivi et adaptation aux évolutions et à la demande du territoire

ATTENTES VIS-A-VIS DE L'INTERPROFESSION

Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ? :

Représentation à l'extérieur

Permettre de porter une unique voix, ayant du poids, à l'extérieur

Mutualisation du retraitement des effluents d'élevage

Négociation de l'enveloppe POSEI, mais pas une prise en charge de la gestion des aides : chaque entreprise gère ses aides

Création d'un logo RUP

Communication commune permettant la promotion des produits de Mayotte

Organisation de missions (Antilles, Réunion ...) permettant la rencontre avec d'autres acteurs

Aide au recrutement, par exemple par la création d'un site internet permettant de donner de la visibilité et de présenter les entreprises présentes à Mayotte

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 24//03/2022

Nom Prénom : HAMADA Fatima

Intitulé : Exploitant agricole

Administrateurs : HAMADA Fatima

Type d'organisation : Entreprise individuel

Statut Juridique : Entreprise individuel

Chiffres d'Affaires :

2021 : /

Montant des Aides PDR

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : 0

Secteur d'activité : Culture et élevage de volaille

Liste des produits : produits vivriers, volailles

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Renforcer sécurité exploitation (contre les vols).

Développement d'un projet d'agritourisme.

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?			x
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?			x
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?			x
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?			x

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS
- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Une structure économique qui va permettre la mise en marché des produits, mais également de les orienter.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Clivage entre les acteurs, les organismes professionnels.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Moyens financier, un suivi technique et financier et une diffusion des informations.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Débloquer les leviers financiers, et une présence sur le terrain.

Compte rendu :

Pour Madame Fatima Ahamada, agricultrice, la mise en place d'une structure interprofessionnelle lui évoque une structure économique qui permettra la mise en marché des produits, mais également de les orienter. Néanmoins, parmi les freins à la mise en place d'une telle structure sur le territoire sont les moyens financiers qu'il juge bloqué, notamment par manque de diffusion de l'information. Par conséquent, les leviers seraient la mise en place de ces moyens financiers là, ainsi qu'un suivi technique fort. Madame Fatima Ahamada insiste la prise en compte de la réalité du territoire, prendre le temps d'être sur le terrain, de rencontrer les différents acteurs, être à l'écoute et une prise en compte des différents avis. La prise en compte des enjeux du territoire, notamment par les institutions publiques pour une corrélation entre politique et situation de l'île. Et essayer de partager la même vision et tendre vers un même objectif.

YC

PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE	
Nom Prénom : Mhamadi ABDALLAH	
Intitulé : FLEURY COQ	
Administrateurs : Mhamadi ABDALLAH	
Type d'organisation : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)	
Statut Juridique : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL)	
Chiffres d'Affaires : 2021 : 7 500 EUR	
Montant des Aides PDR NO : 0 € N+1 : 0 € N+1 : 0 €	Montant des Aides du POSEI NO : 0 € N+1 : 0 € N+1 : 0 €
Nombre de salariés : 0	
Secteur d'activité : Elevage de volailles	
Liste des produits : Œufs, volailles de chair	
Quels sont vos projets de développement d'activités ? : Augmentation des productions, not des poules pondeuses et volailles de chair. Diversification des productions, not développement de production d'agrumes.	

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS	x		
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?			
4. CONTRACTUALISATION	x		
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?			
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			x
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?		x	
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?			x
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?			x

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Il s'agit de regrouper plusieurs acteurs économiques (producteurs, transformateurs, distributeurs,) engagés dans une ou plusieurs filières. La structure interprofessionnelle a pour objet de défendre l'intérêt de ses membres. La mise en place d'une organisation interprofessionnelle est essentielle pour partager les risques qui sont propres à l'économie de marché (offre et demande). Les échanges entre acteurs des différents maillons permettent une meilleure lecture de l'offre et de la demande et une plus grande réactivité pour s'adapter aux évolutions du marché (types de produits, prix, quantité et qualité)
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Inquiétudes à l'égard de la gouvernance. Niveau d'implication du bureau qui sera voté.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Une personne (un animateur) en lien direct avec les différentes organisations professionnelles de l'amont et de l'aval. Une gouvernance tournante.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Suivi et adaptation aux évolutions et à la demande du territoire. Mutualiser certaines contraintes. Communication commune permettant la promotion des produits de Mayotte.

Compte rendu :

Monsieur Abdallah Mhamadi, gérant de l'entreprise Fleury coq voit l'idée d'une interprofession comme un regroupement de plusieurs acteurs économiques (producteurs, transformateurs, distributeurs,) engagés dans une ou plusieurs filières. Et dont le but est de défendre l'intérêt de ses membres. Pour lui, les échanges entre acteurs des différents maillons permettent une meilleure lecture de l'offre et de la demande et une plus grande réactivité pour s'adapter aux évolutions du marché (types de produits, prix, quantité et qualité).

Ensuite, il revient sur la mise en place d'une interprofession créée en 2011 mais qui n'a pas duré sur le long terme. Pour lui, les freins vis-à-vis d'une telle structure reposent sur le manque d'animateur pour le bon déroulement d'une interprofession, c'est-à-dire une personne en lien direct avec les différentes organisations professionnelles de l'amont et de l'aval qui animera par exemple les réunions. Il pointe du doigt également le caractère multi casquette de certains acteurs qui pourrait rendre difficile la gestion de la structure.

Selon lui, les leviers à la mise en place d'une interprofession seraient une gouvernance tournante entre les collèges ; et le suivi et l'adaptation aux évolutions et à la demande du territoire.

Qui plus est, parmi ces attentes, nous trouvons une centralisation sur les problématiques de commercialisation et permettre aux organisations professionnelles d'avoir une meilleure lecture de la demande (quantité et qualité).

Et une communication auprès des acteurs sur le cadre réglementaire d'intervention de l'interprofession. Ainsi qu'améliorer la transparence des interventions.

YC

PRESENTATION GENERALE DE L'INSTITUTION

Date : 17/03/2022

Nom Prénom : ABDOU MADI Ahmad

Intitulé : Groupement de Défense Sanitaire (GDS)

Administrateurs : Président du GDS

Type d'organisation : Association

Statut Juridique : Association Loi 1901

Activité principale de la structure : Santé animale

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?			x
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?		x	
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?	x		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- CONTRACTUALISATION
- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Lien entre les éleveurs et les institutions. Structuration de filière pour une meilleure organisation.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Manque d'organisation. Clivage entre les acteurs, organismes professionnels.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Entente entre les différents professionnels de la filière. Suivi technique et financier.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Débloquer les leviers financiers et une présence sur le terrain.

Compte rendu :

Pour Mr ABDOU MADI Ahmad, président du Groupement de Défense Sanitaire (GDS), la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte relevé d'une bonne initiative qui permettra de structurer les filières et la création d'un lien entre les éleveurs et les institutions.

Néanmoins, selon lui, ce qui pourrait représenter un frein à sa mise en place est le manque d'organisation et le clivage qui pourrait avoir entre les acteurs et organismes professionnels. Et parmi ces attentes vis-à-vis d'une telle structure est la mise en place des moyens financiers, ainsi qu'un suivi technique mais aussi la diffusion d'informations.

YC

PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 24/03/2022

Nom Prénom : HAMADA ALI

Intitulé : /

Administrateurs : Membre de la Confédération paysanne de Mayotte et de l'ODEADOM

Type d'organisation : Entreprise individuel

Statut Juridique : Entreprise individuel

Chiffres d'Affaires :

2021 : 5 000 €

Montant des Aides PDR

N0 : /

N-1 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N0 : /

N-1 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : 0

Secteur d'activité : Elevage bovin et polyculture

Liste des produits : Agrumes, bananes, goyaves, mangues, canne à sucre, bananes mures ou légumes

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Bâtiment d'élevage.

Projet d'agritourisme.

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?		x	
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?			x
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?		x	
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?		x	
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?		x	
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?		x	
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?		x	

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- COMPETITIVITE ET INNOVATION
- AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS
- PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Outil obligatoire pour le développement de l'île, ainsi que des filières.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Manque communication entre les acteurs et organismes professionnels.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Entente des partenaires, et communication entre les acteurs et organismes professionnels Volonté de faire.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Une implication des politiques locales. Communication commune permettant la promotion des produits de Mayotte.

Compte rendu :

Pour Monsieur HAMADA Ali, producteur et membre de la confédération paysanne de Mayotte, une structure interprofessionnelle à Mayotte serait un réel outil de développement pour l'île, de développement filière.

Néanmoins, le frein majeur à la mise en place est la communication entre les acteurs et organismes professionnels. Et le levier à sa mise en place est l'entente entre les différents partenaires, ainsi qu'une communication pour tendre vers un objectif commun. Pouvoir réussir à mieux communiquer, notamment entre les producteurs et les grandes surfaces

Ainsi, les attentes à la mise en place d'une interprofession à Mayotte pour Monsieur HAMADA Ali sont une implication des politiques locales. Et par la suite, une communication commune permettant la promotion des produits de Mayotte.

YC

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 24/03/2022

Nom Prénom : IRENE-CORINE

Intitulé : Agricole Avise

Administrateurs : Membre de la Confédération paysanne de Mayotte et de l'ODEADOM

Type d'organisation : Entreprise individuel

Statut Juridique : Entreprise individuel

Chiffres d'Affaires :

2021 : 35 000 €

Montant des Aides PDR

N0 : /

N-1 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N0 : /

N-1 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : /

Secteur d'activité : Elevage bovin et polyculture

Liste des produits : Lait frais, Agrumes, corossol, Jacque mur ou vert, goyaves, mangues, coco secs ou à boire, canne à sucre, bananes mures ou légumes

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Projet d'agritourisme, gîte, snacks

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?		x	
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?			x
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?		x	
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?		x	
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?		x	
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?		x	
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?		x	

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- COMPETITIVITE ET INNOVATION
- AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS
- PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Pouvoir réguler les produits, entre imports et produits locaux. Garantir à la société une continuité de produits frais dans les marchés. Et lutter contre l'inflation des prix.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Manque de communication entre les acteurs et organismes professionnels Philosophie portée par l'administration étatique. Déséquilibre en termes de force entre les acteurs
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Communication et entente entre les partenaires.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Arriver à mettre réellement en place une interprofession Accentuer le volet communication/promotion et disposer d'un meilleur pouvoir de lobbying.

Compte rendu :

Pour Madame, IRENE Corine, productrice et membre de la Confédération paysanne de Mayotte et de l'ODEADOM, la mise en place d'une structure interprofessionnelle lui évoque une initiative portée en 2011 mais qui n'a pas donné de résultat.

Consciente de l'importance d'une telle structure, comme étant un vrai outil de développement pour l'île, de développement filière. En rappelant également qu'à la Réunion, toutes les productions passent par une interprofession.

Néanmoins, les freins à sa mise en place sont le manque de communication entre les acteurs et organismes professionnels. Mais aussi une philosophie portée par l'administration étatique, ainsi qu'un déséquilibre en termes de force entre les acteurs.

Et donc, le levier principal pour mettre la mise en place d'une interprofession est la communication et l'entente entre les différents membres et partenaires. Pouvoir réussir à mieux communiquer, notamment entre les producteurs et les grandes surfaces ; une communication pour connaître leurs attentes et ce que les producteurs peuvent faire.

Ainsi, les attentes de Madame Corine Irène vis-à-vis d'une interprofession à Mayotte sont d'arriver à mettre réellement en place une interprofession et ensuite, accentuer le volet communication/promotion et disposer d'un meilleur pouvoir de lobbying.

YC

FICHE DESCRIPTIF ENTREPRISE



PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 11/03/2022
Intitulé : Le Banga au Chocolat
Administrateurs : <u>Gérant</u> : Valérie FERRIER
Type d'organisation : Entreprise privée
Statut Juridique : Société à Responsabilité Limitée (SARL)
Chiffres d'Affaires des 3 dernières années : <u>2020</u> : / <u>2019</u> : / <u>2018</u> : /
Montant des aides POSEI des 3 dernières années : <u>2020</u> : / <u>2019</u> : / <u>2018</u> : /
Nombre de salariés : 2
Secteur d'activité : Production végétale
Liste des produits : Chocolat, café, curcuma, cannelle, poivre, muscade
Quantités des productions des 5 dernières années : <u>2020</u> : / <u>2019</u> : / <u>2018</u> : / <u>2017</u> : / <u>2016</u> : /

PREVISIONS FUTURES

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Atteindre une production annuelle, d'ici 2-3 ans, de :

- 1 T de fèves de cacao (= 5 T de cabosse)
- 300 kg de café (= 1.5 T de cerise de café)

Transformation de produits en provenance de Madagascar

ATTENTES VIS-A-VIS DE L'INTERPROFESSION

Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ? :

Gestion commune de la filière, de l'amont à l'aval

Pouvoir de lobbying, négociation de l'enveloppe POSEI, mais pas une prise en charge de la gestion des aides : chaque entreprise gère ses aides

Si évolution de l'enveloppe POSEI, tenir compte de la fragilité financière actuelle des différentes entreprises, et ajuster la répartition des aides en fonction

Statut souhaité : 1 voix et non pas dépendant du CA (crainte de ne pas avoir de poids sinon)

Promotion des produits, communication commune (mais déjà un projet de marque territoriale avec Uzuri Wa Dzia)

Questionnements sur l'intérêt actuel d'une interprofession, puisqu'il y a déjà une organisation entre les différents acteurs. Peur de perdre la main concernant la gestion des aides.

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE	
Date : 04/03/2022	
Nom Prénom : IBRAHIME Ahamada	
Intitulé : MALEZI YA KOHO	
Administrateurs : IBRAHIME Ahamada	
Type d'organisation : Entreprise coopérative	
Statut Juridique : Société Coopérative Agricole (SCA)	
Chiffres d'Affaires : 2021 : /	
Montant des Aides PDR N-1 : / NO : / N+1 : /	Montant des Aides du POSEI N-1 : / NO : / N+1 : /
Nombre de salariés : 5	
Secteur d'activité : Production animale et végétale	
Liste des produits : œufs et canards	
Quels sont vos projets de développement d'activités ? : Augmentation du nombre d'adhérents. Augmentation de poussins.	

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution)	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs)	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux	x		
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv)	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets	x		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS
- AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Un outil de développement de l'île, de développement filière, notamment la filière avicole. Lieu permettant l'acquisition de poussins et la vente de produit
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Baisse des financements à part cela, aucun freins.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Gouvernance tournante entre organismes professionnels chaque année.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Mise en commun des dossiers et un fonctionnement global. Gouvernance/Présidence tournant entre organismes professionnels. Chaque famille professionnelle possède un collège et chaque collège dispose de voix lors des votes.

Compte rendus

Malazi ya Koho est une jeune coopérative créée en janvier 2021. Représenté par IBRAHIME Ahamada qui manifeste un très fort intérêt vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte. Vu comme une solution pour l'île car selon lui, cela permettrait de défendre les intérêts de ses membres, ainsi qu'une maîtrise des filières, notamment la filière avicole (plus de rupture d'œufs par exemple), tout en offrant des débouchés, de négocier les prix et une traçabilité des produits.

Néanmoins, un fort inquiétude à l'égard de la gouvernance dont la volonté d'avoir une gouvernance tournante chaque année, ainsi pour avoir une interprofession qui représente TOUT ses membres. Qui plus est, par l'élaboration de choix de politiques contractuelles, garantissant l'équité entre les membres, permettant de développer les performances de la filière et de défendre ses intérêts.

YC

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 18/03/2022

Nom Prénom : ALI FOUAD

Intitulé : Fédération départementale syndicale agricole des exploitants familiaux MODEF de Mayotte

Administrateurs : Président Ali Fouad

Type d'organisation : Syndicat agricole

Statut Juridique : Syndicat agricole

Chiffres d'Affaires :

2021 : /

Montant des Aides PDR

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : 1

Secteur d'activité : Pépinière horticole

Liste des produits : Plantes ornementales

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Projet d'agrotourisme, notamment partenariat avec les écoles pour des visites d'exploitations.

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?	x		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT
- AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS
- COMPETITIVITE ET INNOVATION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Structurer la filière, prévoir en amont et en aval l'organisation de la production, de la commercialisation, de la protection de l'environnement.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Manque de suivi technique et financier.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Accompagnement des organisations professionnelles des filières de l'amont et de l'aval. Création d'un objectif commun entre les différents organisme professionnels, avoir une pratique sociale commune des relations au sein de l'interprofession.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Fond spécifique solidaire, guichet unique, extension du dispositif RSA. Créer un espace (commune) de sensibilisation aux problématiques environnementaux, un espace de communication et de sensibilisation.

Compte rendu :

Monsieur ALI FOUAD, qui est président de la fédération départementale syndicale agricole des exploitants familiaux MODEF de Mayotte, voit en une structure interprofessionnelle comme un levier permettant de structurer la filière, de prévoir en amont et en aval l'organisation de la production, de la commercialisation, de la protection de l'environnement. L'enjeu serait la création d'un objectif commun entre les différents organisme professionnels, avoir une pratique sociale commune des relations au sein de l'interprofession.

Pour lui, il y'a pas de freins mais plutôt des obstacles à la mise en place d'une telle structure sur l'île. Et l'obstacle majeur est la mobilisation des outils du point de vue des normes, de gestion (budget, ingénierie, politique nationale) et les outils en termes de pratiques traditionnelles locales (càd expérience régionales, les institutions, les collectivités) pour construire ce genre de dispositif. Ainsi, un modèle qui s'appuierai sur les pratiques traditionnelles et un modèle de dev territorial.

Et parmi ces attentes vis avis d'une interprofession serait la mise en place d'un fond spécifique solidaire, guichet unique ou encore une extension du dispositif RSA. Et aussi la création d'un espace (commune) de sensibilisation aux problématiques environnementaux, un espace de communication et de sensibilisation.

YC

FICHE DESCRIPTIF ENTREPRISE



PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 10/03/2022
Intitulé : OVOMA
Administrateurs : <u>Président :</u> Pierre BAUBET
Type d'organisation : Entreprise privée
Statut Juridique : SAS (Société par Actions simplifiée)
Chiffres d'Affaires des 3 dernières années : <u>2020 :</u> 3 487 055 € <u>2019 :</u> 2 410 744 € <u>2018 :</u> 1 696 368 €
Montant des aides POSEI des 3 dernières années : <u>2020 :</u> <u>2019 :</u> <u>2018 :</u>
Nombre de salariés : 5
Secteur d'activité : Transformation conditionnement et commercialisation d'œufs de produits dérivés
Liste des produits : Œufs et produits dérivés
Quantités des productions des 5 dernières années : <u>2020 :</u> <u>2019 :</u> <u>2018 :</u> <u>2017 :</u> <u>2016 :</u>

PREVISIONS FUTURES

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Augmentation des quantités produites dues à la future augmentation de la production d'œufs par AVIMA

ATTENTES VIS-A-VIS DE L'INTERPROFESSION

Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ? :

Mise en place d'un logo RUP

Représentation à l'extérieur

Permettre de porter une unique voix, ayant du poids, à l'extérieur

Négociation de l'enveloppe POSEI, mais pas une prise en charge de la gestion des aides : chaque entreprise gère ses aides

FICHE DESCRIPTIF ENTREPRISE



PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 12/03/2022
Intitulé : Panima
Administrateurs : <u>Directeur Général</u> : Gilles ROUINVY Actionnaire : SERVAIR
Type d'organisation : Entreprise privée
Statut Juridique : SAS
Chiffres d'Affaires des 3 dernières années : <u>2020</u> : 17 000 000 € <u>2019</u> : 18 500 000 € <u>2018</u> : 16 800 000 €
Montant des aides POSEI des 3 dernières années : <u>2020</u> : / <u>2019</u> : / <u>2018</u> : /
Nombre de salariés : 146
Secteur d'activité : Restauration collective
Liste des produits : Collations, repas pour le CHM, pain pour points chauds, négoce
Quantités des productions des 5 dernières années : <u>2020</u> : 6 900 000 collations et repas <u>2019</u> : 6 200 000 collations et repas <u>2018</u> : <u>2017</u> : <u>2016</u> :

PREVISIONS FUTURES

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Passage de collations à des repas

Créations de cuisines permettant d'atteindre la production de 30 000 repas (à terme, 60 000 repas)

Embauche de personnel : 22-24 nouveaux salariés d'ici 2025

Accompagnement des filières pour leur mise en place, dans la continuité de ce qui se fait déjà aujourd'hui

Donner de la visibilité aux productions, par des démarches de communication

ATTENTES VIS-A-VIS DE L'INTERPROFESSION

Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ? :

Possibilité de défendre l'intérêt commun, augmentation du pouvoir par rapport aux services publique

Création d'une politique tarifaire commune

Volonté de ne pas écraser les producteurs

Création d'un logo RUP, à bien définir : concernant les produits transformés à Mayotte, et pas seulement ceux produits à Mayotte (intégrerait par exemple les yaourts, le pain ...)

Donner de la visibilité aux productions, par des démarches de communication

PRRESENTATION GENERALE DE L'INSTITUTION

Date : 21/03/2022

Nom Prénom : Helene Berthelot

Intitulé : Projet Point Accueil Installation de Mayotte

Administrateurs : Coordinatrice et accompagnatrice

Type d'organisation : Syndicat des jeunes agriculteurs

Statut Juridique : Syndicat / Label

Activité principale de la structure : Accompagnement de l'aide à l'installation et à la transmission

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?		x	
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?			x
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?		x	
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?	x		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- COMPETITIVITE ET INNOVATION
- PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Lien entre les différents acteurs des filières mais aussi avec les consommateurs Rôle éco, not d'étude de marché (valorisation + promotion) Rôle d'acquérir des données économiques
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Fragilités des structures existantes Mobiliser les acteurs et une implication Fond public
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Besoins existants Structuration du marché et des filières (valoriser la filière formelle) Professionnalisation du monde agricole
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Travailler en partenariat Être à l'écoute des producteurs, prise en compte des réalités du terrain pour dev un outil qui s'intègre dans leur pratiques et dans leur besoins

Compte rendu :

Pour Mme Helene Berthelot, coordinatrice et accompagnatrice Projet Point Accueil Installation de Mayotte, une structure interprofessionnelle permet d'établir un lien entre les différents acteurs des filières mais aussi avec les consommateurs. De plus, elle a un rôle économique, notamment d'étude de marché permettant la valorisation et la promotion des produits.

Et donc, un rôle d'acquisition de données économiques.

Parmi les freins à sa mise place, elle cite la fragilité des structures existantes, la nécessité de mobiliser les acteurs qui constitue un réel défi.

Néanmoins, nous avons certains leviers permettant la mise en place d'une interprofession, notamment la présence d'un besoin existant, une structuration du marché et des filières (valoriser la filière formelle) et une professionnalisation du monde agricole.

Et enfin, parmi les attentes, elle met en avant le travail en partenariat entre les différents organismes professionnelles. Mais surtout, une prise en compte des réalités du terrain pour développer un outil qui s'intégrera dans les pratiques locales et dans les besoins des producteurs.

Ajouter à cela la nécessité d'être à l'écoute des producteurs ; notamment pour les mobiliser afin de faire comprendre l'intérêt d'une telle structure. Une structure qui nécessitera du soutien et une mobilisation pour impulser une dynamique globale à tous les niveaux et une voix commune porté par l'ensemble des professionnels d'un secteur.

YC

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 17/03/2022

Nom Prénom : SAID BARAKA

Intitulé : Exploitant agricole

Administrateurs : SAID BARAKA

Type d'organisation : Entreprise individuel

Statut Juridique : Entreprise individuel

Chiffres d'Affaires :

2021 : 0 – 5000 €

Montant des Aides PDR

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : 0

Secteur d'activité : Culture de fruits tropicaux / Elevage de volaille et bovins laitiers

Liste des produits : Produits vivriers, notamment bananes, papaye, patate, manioc etc.

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Projet d'agrotourisme.

Renforcer sécurité exploitation.

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?	x		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS
- PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION
- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Structuration de filière en amont et aval, organisation par collèges.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Manque de suivi technique et financier. Manque de coordination.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Accompagnement des organisations professionnelles des filières de l'amont et de l'aval. Diffusion de l'information.
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Débloquer les leviers financiers, avoir une vision filière, et une présence sur le terrain.

Compte rendu :

Monsieur SAID BARAKA, qui est un agriculteur voit une structure interprofessionnelle comme une bonne initiative qui va permettre la structuration des filières, notamment en amont et en aval. Elle lui évoque également une organisation par collège.

Pour lui, les freins à sa mise en place seraient un manque de suivi technique et un manque de coordination de la structure. Cependant, les leviers qui pourraient permettre la mise en place d'une telle structure seraient un accompagnement des organisations professionnelles des filières de l'amont et de l'aval, ainsi qu'une diffusion de l'information.

Et parmi ces attentes vis-à-vis d'une interprofession est sa capacité à débloquer les leviers financiers, mais aussi la nécessité d'avoir une vision filière forte et une présence sur le terrain.

YC

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 18/03/2022

Nom Prénom : SAID Mohamed

Intitulé : Agriculteur

Administrateurs : SAID Mohamed

Type d'organisation : Entreprise individuel

Statut Juridique : Entreprise individuel

Chiffres d'Affaires :

2021 : /

Montant des Aides PDR

N0 : /

N-1 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N0 : /

N-1 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : 0

Secteur d'activité : Production fruitières

Liste des produits : Papayes.

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Développe l'agroalimentaire des produits de Mayotte.

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?		x	
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?	x		
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?		x	
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?	x		
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, améliorer la santé et le bien-être des animaux ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?	x		
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?	x		

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION
- AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Groupement qui permettra à Mayotte d'accéder à une autonomie alimentaire
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Volonté collective
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Réfléchir à l'organisation et coconstruire
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Pour pouvoir nourrir Mayotte

Compte rendu :

Pour l'agriculteur said Mohamed, la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte lui évoque un Groupement qui permettra à Mayotte d'accéder à une autonomie alimentaire. Néanmoins, le principal frein à sa mise en place serait le manque d'une volonté collective. Ainsi, il faudrait réfléchir à l'organisation et coconstruire cette structure interprofessionnelle, pour pouvoir nourrir Mayotte.

YC

PRRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Date : 11/03/2022

Nom Prénom : Bryce BOUVARD

Intitulé : Union des coopératives agricoles de Mayotte (UCOOPAM)

Administrateurs : Président du directoire : Bryce Bouvard, Laurent Guichaoua, Elise Bouquet

Type d'organisation : Société de personnes (associés)

Statut Juridique : Union de coopératives agricoles

Chiffres d'Affaires :

2021 : /

Montant des Aides PDR

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Montant des Aides du POSEI

N-1 : /

N0 : /

N+1 : /

Nombre de salariés : 8

Secteur d'activité : Agriculture, Coopérative, Formation professionnelle, Produits locaux et

Liste des produits : Fruits et légumes, matériel agricole (semences, intrants, produits phytosanitaire, séchoir, broyeur)

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Avril-mai : Création d'un plateau logistique pour les coopératives associées (bâtiment de 1500 m2, financé par la FEADER à 5 millions d'euro)

YC

QUESTIONNAIRE SUR LES OBJECTIFS DES INTERPROFESSIONS

Objectifs des interprofessions	Oui	Non	Ne sait pas
1. CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)			
Pensez-vous qu'une interprofession permet d'améliorer la connaissance et la transparence de la production et du marché (analyses de marchés, perspectives d'évolution ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de prévoir le potentiel de production ?	x		
Pensez-vous qu'une interprofession permet de consigner les prix publics sur le marché ?	x		
2. AMELIORATION DE LA MISE EN MARCHÉ DES PRODUITS			
Selon vous, est-ce qu'elle permet de faciliter l'accès aux marchés (intérieurs et extérieurs) ?	x		
Selon vous, est-ce qu'elle permet d'orienter la production vers des produits plus adaptés aux besoins du marché et aux attentes des consommateurs ?	x		
3. AMELIORATION DE LA QUALITE DES PRODUITS			
Est-ce qu'une interprofession permet d'améliorer la qualité des produits à tous les stades de la production, de la transformation et de la commercialisation ?		x	
4. CONTRACTUALISATION			
Est-ce qu'elle permet de favoriser les démarches contractuelles entre les membres ?	x		
5. COMPETITIVITE ET INNOVATION			
Est-ce qu'elle permet de développer des initiatives pour renforcer la compétitivité économique et l'innovation ?	x		
6. PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION			
A votre avis, une interprofession permet-elle d'exploiter pleinement le potentiel des produits et assurer des débouchés rémunérateurs ?	x		
Est-ce qu'elle permet d'encourager une consommation saine et responsable des produits sur le marché intérieur ?		x	
Est-ce qu'elle permet de promouvoir collectivement la consommation des produits sur le marché intérieur et les marchés extérieurs ?	x		
Et/ou fournir des informations sur ces produits ?	x		
7. DEMANDES SOCIETALES/ ENVIRONNEMENT			
Selon vous, une interprofession permet d'amélioration des pratiques agricoles, meilleure gestion des intrants (zoosanitaires, phytosanitaires, engrais,) pour garantir la qualité des produits, la préservation des sols et des eaux, promouvoir la sécurité sanitaire des aliments, Améliorer la santé et le bien-être des animaux ?		x	
Selon vous, une interprofession permet de promouvoir de certaines formes de production x) agriculture biologique, appellations d'origine, labels de qualité, indications géographiques xi) production intégrée ou autres méthodes de production respectueuses de l'environnement xiv) ?		x	
Selon vous, une interprofession permet de contribuer à la gestion des sous-produits et à la réduction et à la gestion des déchets ?		x	

Parmi les objectifs listés ci-après, quels sont ceux qui, selon vous, devraient être poursuivis par une structure à caractère interprofessionnel à Mayotte ?

- CONNAISSANCE DU MARCHÉ (OFFRE/ DEMANDE)
- COMPETITIVITE ET INNOVATION
- PRESERVATION ELARGISSEMENT DES DEBOUCHES COMMUNICATION/PROMOTION

YC

QUESTIONS

Qu'évoque pour vous la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Etape supplémentaire à la structuration des filières agricoles, un dev des filières formelles. Une préfiguration de changement d'échelle à moyen terme et un poids politique fort par rapport aux enjeux.
Quels sont selon vous les freins à la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Ecart de position sur le marché de structuration Une attente à deux échelles. Divergence d'intérêts et de paradigmes. Fonctionnement uniquement sur subvention.
Quels sont selon vous les leviers pour permettre la mise en place d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Phase de pédagogie, accompagner les structures vers le montage de l'outil (rôle d'une interprofession, ses missions, l'intérêt à s'associer).
Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ?	Faciliter la concertation entre les acteurs, accentuer le volet communication/promotion et disposer d'un meilleur pouvoir de lobbying.

Compte rendu :

Pour Monsieur Bryce Bouvard, coordinateur de l'Union des coopératives agricoles de Mayotte (UCOOPAM), une structure interprofessionnelle est une étape supplémentaire à la structuration des filières agricoles, notamment le développement des filières formelles. Mais également une préfiguration de changement d'échelle à moyen terme et un poids politique fort par rapport aux enjeux

Pour remplir les objectifs d'une interprofession, la concertation en amont et aval des filières est primordiale à son bon fonctionnement. Qui plus est, un fonctionnement basé sur un modèle économique et non uniquement sur des subventions.

Cependant, les freins à la mise en place d'une telle structure résideraient au niveau de l'écart de position sur les marchés de structuration, notamment entre structures performantes et structures fragiles (en terme financier, part de marchés etc.). Par conséquent, nous pourrions avoir un décalage en termes d'échelle mais aussi une attente à deux échelles, une divergence d'intérêts et de paradigmes.

Par ailleurs, une phase pédagogique pourrait représenter un levier à la mise en place d'une telle structure. Ainsi, pour un fonctionnement pérenne de l'interprofession, user de moyen pédagogique pour accompagner les structures vers le montage de cet outil ; afin que chaque acteur puisse y prendre part.

Dans un premier temps, comprendre le rôle d'une interprofession, ses missions, ainsi que l'intérêt (individuel) des acteurs à y adhérer. Dans un deuxième temps, lever les défiances entre les acteurs.

Par ailleurs, il soulève deux points de vigilance vis d'une structure interprofessionnelle :

La première réside dans la difficulté de défendre les intérêts de ses membres et de répondre aux différents enjeux dans le cas d'une interprofession territorialisée, multifilière. Et la deuxième, une gouvernance qui pourrait se complexifier avec notamment la prise en compte de producteurs individuels.

Enfin, parmi les attentes de Mr Bryce Bouvard vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle, c'est qu'elle permet de faciliter la concertation entre les acteurs, accentuer le volet communication/promotion et disposer d'un meilleur pouvoir de lobbying, notamment en fédérant les professionnels afin de porter un message commun pour le territoire.

YC

FICHE DESCRIPTIF ENTREPRISE

PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE



Date : 11/03/2022
Intitulé : Uzuri Wa Dzia
Administrateurs : <u>Président</u> : BOINAIDI Abdillah ; <u>Trésorier</u> : MADI Mohamadi ; <u>Vice-présidente</u> : PANNEQUIN Marion ; <u>Secrétaire</u> : BOINARIZIKI Abdillah ; <u>Administrateurs</u> : DANIEL JUNIOR Ahamadi et BOURA Ahamadi
Type d'organisation : Entreprise coopérative
Statut Juridique : Société Coopérative Agricole (SCA)
Chiffres d'Affaires des 3 dernières années : <u>2020</u> : 150 000 <u>2019</u> : / <u>2018</u> : /
Montant des aides POSEI des 3 dernières années : <u>2020</u> : 75 000 <u>2019</u> : / <u>2018</u> : /
Nombre de salariés : 3 (+ 4 apprentis et stagiaires)
Secteur d'activité : Production animale
Liste des produits : - Lait caillé - Yaourts - Lait pasteurisé
Quantités des productions des 5 dernières années : <u>2020</u> : 15 000 T <u>2019</u> : / <u>2018</u> : / <u>2017</u> : / <u>2016</u> : /

PREVISIONS FUTURES

Quels sont vos projets de développement d'activités ? :

Passer de 8 à 25 adhérents

Implantation d'une 2e laiterie dans le sud de l'île, initié en 2023 pour une mise en service d'ici 2025

Augmentation de la production, et atteinte d'ici 2025 de 1 000 000 € du POSEI

ATTENTES VIS-A-VIS DE L'INTERPROFESSION

Quelles sont vos attentes vis-à-vis d'une structure interprofessionnelle à Mayotte ? :

Gestion commune de la filière, de l'amont à l'aval

Pouvoir de lobbying, négociation de l'enveloppe POSEI, mais pas une prise en charge de la gestion des aides : chaque entreprise gère ses aides

Si évolution de l'enveloppe POSEI, tenir compte de la fragilité financière actuelle des différentes entreprises, et ajuster la répartition des aides en fonction

Statut souhaité : 1 voix et non pas dépendant du CA (crainte de ne pas avoir de poids sinon)

Promotion des produits, communication commune (mais déjà un projet de marque territoriale avec Uzuri Wa Dzia)

Questionnements sur l'intérêt actuel d'une interprofession, puisqu'il y a déjà une organisation entre les différents acteurs. Peur de perdre la main concernant la gestion des aides.

Annexe 3 – Attestations à fournir par les OP associée à la démarche de préfiguration d’une structure à caractère interprofessionnel

- **Attestation de la Direction des impôts et des contributions publiques et de la Recette des impôts ;**
Attestation justifiant, au 31 décembre de l'année précédant l'association à la démarche de préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations déclaratives)
- **Attestation de la Direction générale des finances publiques ;**
Attestation justifiant, au 31 décembre de l'année précédant l'association à la démarche de préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel, de la situation fiscale régulière du candidat à l'égard de ses obligations de paiement des impôts exigibles)
- **Attestation établie par la Caisse de prévoyance sociale.**
Attestation justifiant, au 31 décembre de l'année précédant l'association à la démarche de préfiguration d'une structure à caractère interprofessionnel, que le candidat est à jour de ses obligations de déclaration et pour les régimes contributifs, de paiement des cotisations, majorations et pénalités et autres contributions exigibles)

Annexe 4 - Répartition des achats alimentaires des groupes de produits détaillés selon le type de point de vente à Mayotte en 2018

	en %					
	Grandes surfaces alimentaires	Épiceries, douchas	Petites surfaces alimentaires locales	Commerces alimentaires spécialisés	Marchés, producteurs, ambulant	Autres Ensemble
Riz, pâtes, farine	60	19	20	1	0	0 100
Pain, viennoiseries, pâtisseries	26	3	3	64	4	1 100
Préparations (samoussas, friands, sandwichs, pâtes diverses pour confections alimentaires, etc.)	65	17	11	0	7	0 100
Produits à base de Pommes de terre	60	16	18	6	0	0 100
Viandes fraîches et charcuterie	68	3	5	3	22	0 100
Autres viandes (congelées, conserves, séchées, préparées)	66	14	15	4	1	0 100
Poisson frais	2	3	0	9	86	0 100
Poissons congelés et fruits de mer	54	23	9	4	10	0 100
Lait, fromage, oeufs	70	9	14	2	6	0 100
Fruits frais	18	2	4	4	73	0 100
Légumes frais	14	10	1	2	73	0 100
Tubercules, fruits à pain	11	3	0	6	80	0 100
Autres fruits et légumes	67	11	15	3	4	0 100
Sucre, biscuits, confiseries, chocolat	73	12	13	1	2	0 100
Huile et graisses	73	15	12	0	0	0 100
Boissons non alcoolisées	63	23	12	0	3	0 100
Boissons alcoolisées	63	5	32	0	0	0 100
Autres (condiments, etc.)	72	11	9	2	3	4 100
Ensemble	55	12	12	6	16	0 100

Source : Insee, enquête Budget de famille Mayotte 2018

Bibliographie

- INSEE Analyses Mayotte n°28, juin 2021
- INSEE, Enquête Budget de famille Mayotte 2018
- Rapport d'information fait au nom de la délégation aux Outre-mer sur les agricultures des Outre-mer, Auteur(s) : Chantal Berthelot - Hervé Gaymard, 2013
- Agreste, Résultats du recensement agricole 2010
- VERNAY M., NTAB B., MALON A., GANDIN P., SISSOKO D., CASTETBON K., 2009, Alimentation, état nutritionnel et état de santé dans l'île de Mayotte
- ABOUDOU A., MEDEVIELLE S., RICQUEBOURG M., 2019 – La nutrition santé à Mayotte, Tableau de bord. ARS océan Indien, ORS Réunion-Mayotte, 22 p.
- Rapport CGAAER n°10125, Accompagnement du plan de rattrapage Mayotte 2015, juillet 2010
- Pascal Chevalier, chef du Département « Prix à la consommation et enquêtes ménages » de l'INSEE